



Police

Sylle et Dendre

Plan zonal de sécurité 2020-2025

Zone de police Sylle et Dendre

Avant-propos du chef de corps

La sécurité reste une attente essentielle de la population. En tant que service de police, nous contribuons à la qualité de vie de nos citoyens en assurant leur sécurité.

Cette réalité a été confirmée dans le moniteur de sécurité 2018. Le thème de la sécurité se retrouve au cœur des principales préoccupations. Les commentaires issus de cet exercice ont d'ailleurs contribué à soutenir l'élaboration de ce plan zonal de sécurité proposé aujourd'hui. Réalisé grâce à un travail de collaboration orienté par le désir d'être à la fois efficient, à l'écoute et efficace, ce document propose une vision claire ainsi que des actions concrètes qui guideront notre Zone de police dans l'accomplissement de sa mission, et ce, au cours des six prochaines années.

Ce plan zonal de sécurité deviendra assurément une référence incontournable en matière d'aide à la gestion. Il constituera un véritable carnet de route pour mener les développements organisationnels souhaités et déterminer les actions prioritaires à déployer face à la criminalité.

Sa traduction en actions spécifiques sera réalisée de manière concertée et s'inscrira dans le mouvement de changement que je souhaite amorcer.

Afin de faire face aux défis actuels et à venir, je souhaite innover dans nos approches tout en misant sur le travail de qualité réalisé par l'ensemble des collaborateurs.

Je souhaite garder le citoyen au cœur de nos actions. Pour ce faire, je souhaite renforcer les relations avec les citoyens et les différents partenaires concernés. Grâce à une approche axée sur le dialogue, la collaboration, l'échange d'information et la résolution de problème, nous sommes davantage en mesure de répondre aux attentes de notre population, d'agir sur les phénomènes et de prévenir la criminalité.

Le capital humain constitue la pierre angulaire de notre Zone de police. Nous pouvons en effet compter sur des collaborateurs professionnels et engagés. Je compte leur apporter le soutien nécessaire afin de répondre aux nouveaux défis auxquels nous serons confrontés durant les années à venir.

La sécurité est au cœur des préoccupations de nos citoyens, mais également, de l'ensemble des membres du Conseil zonal de sécurité qui ont pris part à l'élaboration de ce plan.

Table des matières

AVANT-PROPOS DU CHEF DE CORPS	1
TABLE DES MATIÈRES	2
RÉSUMÉ DU MANAGEMENT.....	4
1. CULTURE, STRUCTURE ET STRATÉGIE	4
1.1 <i>Mission de notre zone de police</i>	4
1.2 <i>Vision pour 2025</i>	4
1.3 <i>Valeurs pour notre zone de police</i>	5
1.4 <i>Vision organigramme</i>	6
2. PRIORITÉS POUR NOTRE ZONE DE POLICE EN 2020 – 2025	7
2.1 <i>Sécurité et qualité de vie – priorités externes</i>	7
2.2 <i>Gestion opérationnelle optimale – priorités internes</i>	7
3. MISSIONS DE NATURE FÉDÉRALE	7
CHAPITRE 1 : ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	11
1. IMAGE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE DANS LA ZONE DE POLICE	11
1.1 <i>Notre terrain de travail en images</i>	11
1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique	11
1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	13
1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel	15
1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	15
1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier	15
1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique	17
1.2 <i>L'image de la criminalité zonale</i>	19
1.3 <i>Résultats du sondage de population</i>	22
2. IMAGE DE LA GESTION OPÉRATIONNELLE OPTIMALE DANS NOTRE ZONE DE POLICE	30
2.1 <i>Description de la situation actuelle au sein de la zone de police</i>	30
2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police	30
2.1.2 Structure actuelle / organigramme	31
2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité.....	31
2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation	32
2.2 <i>Description du contexte interne au sein de la zone de police</i>	38
2.3 <i>Tendances futures pour l'organisation propre</i>	38
CHAPITRE 2 : STRATÉGIE ET POLITIQUE	39
1. ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	39
1.1 <i>A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)</i>	39
1.2 <i>A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)</i>	40
2. ATTENTES DES AUTORITÉS ET PARTENAIRES.....	40
2.1 <i>Attentes / priorités des autorités</i>	40
2.2 <i>Attentes en conséquence des accords de collaboration</i>	42
2.3 <i>Attentes des autres protagonistes et partenaires</i>	42
3. ANALYSE DES PRIORITÉS ET DES ATTENTES : LA MATRICE DE DÉCISION	43
4. CHOIX DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES.....	45
4.1 <i>Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025</i>	45
4.2 <i>Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025</i>	46
4.3 <i>Points d'attention (environnement externe)</i>	49

CHAPITRE 3 : POLITIQUE ET GESTION	51
1. APPROCHE DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES : DU PLAN D'ACTION À UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FLEXIBLE	51
1.1 <i>L'équipe de suivi de la politique.....</i>	<i>51</i>
1.2 <i>Monitoring de la mise en œuvre de la politique.....</i>	<i>51</i>
1.3 <i>Communication des résultats.....</i>	<i>51</i>
2. GESTION DU PERSONNEL ET DES MOYENS.....	52
2.1 <i>Gestion de la capacité en personnel.....</i>	<i>52</i>
2.2 <i>Gestion des moyens financiers</i>	<i>52</i>

Résumé du management

1. Culture, structure et stratégie

1.1 Mission de notre zone de police

Nos collaborateurs contribuent à l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie sur les communes composant la zone de police. Pas moins de 50.000 habitants comptent sur l'intervention professionnelle de nos services, que ce soit pour les urgences ou pour les affaires plus courantes.

Le corps de police accorde une attention continue à la qualité de ses services. Ceci ne peut se faire que grâce au développement d'une organisation soudée et à l'intensification de la collaboration avec les autres partenaires sociaux. La police tend vers un travail caractérisé par l'intégrité, la créativité et le service à la clientèle.

1.2 Vision pour 2025

Tenant compte de l'arrivée très récente du Chef de Corps, il n'a pas encore été possible de mener une véritable réflexion partagée sur la vision de l'organisation. Celle-ci sera menée durant les prochains mois.

Cette vision s'inscrira néanmoins sur la promotion de la relation entre la police et le citoyen, l'offre d'un service de qualité, le bien-être des collaborateurs, l'évolution des pratiques professionnelles à l'ère du numérique...

De par les spécificités de la zone de police, une attention soutenue sera accordée à la proximité au service de la sécurité.

Une police de proximité s'entend sous une notion de service à rendre aux citoyens. Le policier doit par conséquent s'imprégner des désirs de la population, analyser la demande et adapter son approche professionnelle en vue d'apporter une réponse adéquate.

Ses capacités professionnelles doivent être ainsi mises à la disposition du citoyen pour tenter d'améliorer les conditions des citoyens dans les communes.

La notion de visibilité du policier n'est pas l'apanage d'une seule fonction : si celle de l'inspecteur de quartier reste utile pour répondre à cette demande, elle ne doit pas rester la seule. Chaque fonctionnalité doit être envisagée afin de répondre à ce souhait. L'organisation générale s'articule logiquement autour de cette légitime attente. S'il est utile de travailler sur cette visibilité, elle ne sera toutefois rien sans une certaine empathie dans le chef de l'ensemble des membres qui composent notre zone de police.

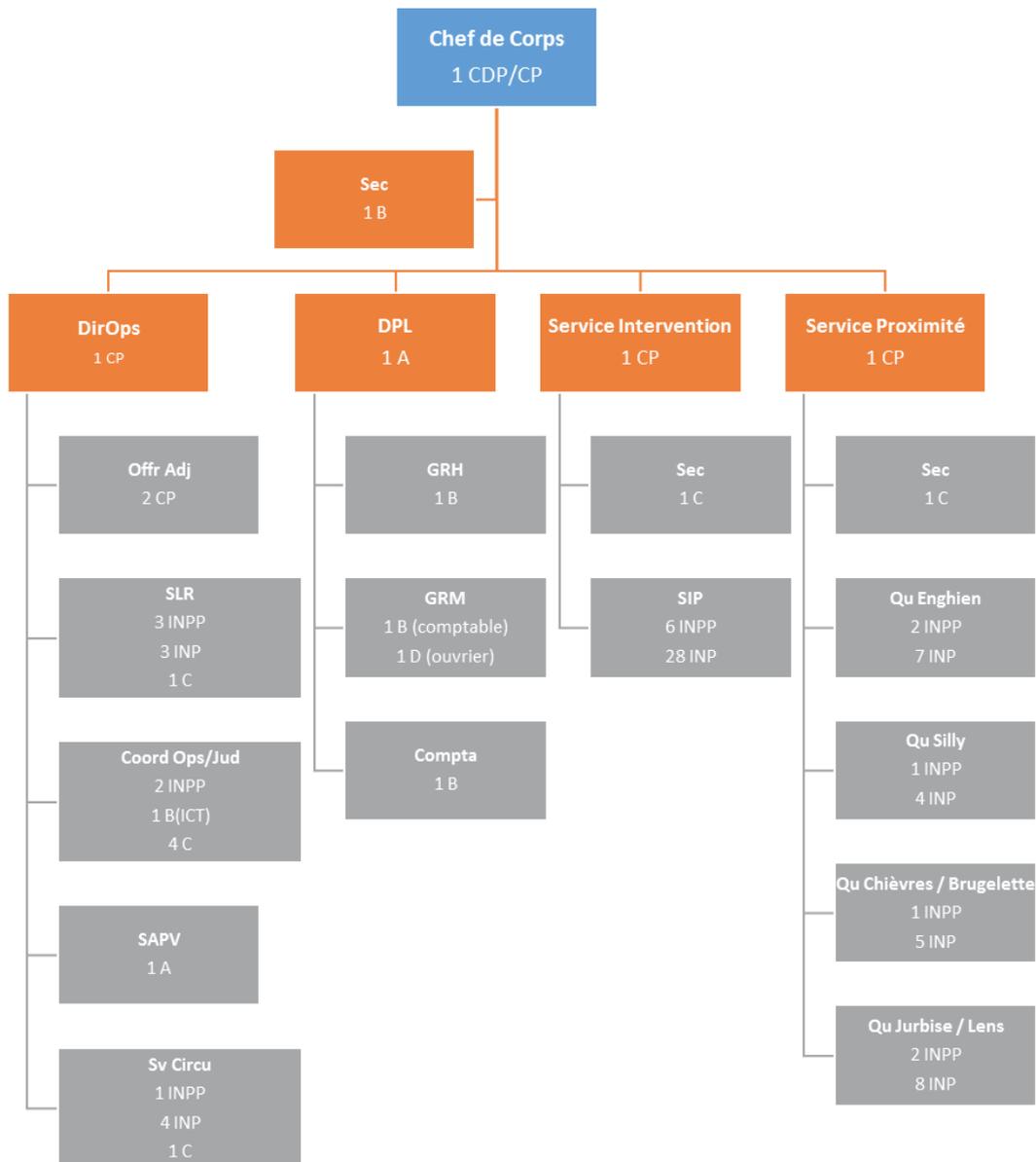
Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire de promouvoir cette approche par une gestion adaptée mais également de mettre à disposition les outils et autres formations utiles pour engendrer une démarche professionnelle centrée sur la notion de qualité.

1.3 Valeurs pour notre zone de police

Le succès de notre entreprise s'appuie sur les qualités de chaque collaborateur et notamment sur :

- Le respect
- L'intégrité
- L'esprit de service
- La loyauté
- L'ouverture d'esprit
- La motivation
- Le dialogue
- La déontologie

1.4 Vision organigramme



Il s'agit de l'organigramme actuel. Comme précisé dans le chapitre 2 (point 4.2), la structure devrait évoluer à moyen terme. Tenant compte de l'arrivée très récente du nouveau Chef de Corps, il est prématuré d'en esquisser les principales évolutions.

2. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

2.1 Sécurité et qualité de vie – priorités externes

- Les vols qualifiés avec effraction dans les habitations
- La sécurité routière

2.2 Gestion opérationnelle optimale – priorités internes

- Planification d'urgence
- Fonctionnement interne
- Bien-être
- Communication
- Mutualisation

3. Missions de nature fédérale

Conformément à l'Art. 36 de la Loi sur la Police Intégrée structurée à deux niveaux (LPI), le PZS comprend la contribution de la police locale à l'exécution des missions à caractère fédéral.

MFO (Missions à caractère fédéral)

	Manière de satisfaire ou de contribuer																
<p>MFO1</p> <p>Directive ministérielle du 13.12.01 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles</p>	<p>Notre zone de police assure la présentation devant un magistrat de toutes les personnes arrêtées mais également auprès des maisons d'arrêt indiquées (ordonnance de capture). Nous assurons également l'extraction et la surveillance des détenus à des fins judiciaires, mais également pour des raisons sociales ou familiales.</p> <p>Étant donné que nous ne possédons pas de palais de justice ni de maison d'arrêt sur notre territoire, nous ne sommes pas directement concernés par les autres missions qui incombent à la police locale. Néanmoins, conformément au Pt 3.1.9 de ladite directive, nous sommes en mesure de fournir un appui latéral aux ZP concernées lorsque celles-ci le sollicitent.</p> <p>Au surplus et conformément à la COL 06/2007¹, à la COL 11/2013² et à l'Art. 20 de la LFP, nous assurons la surveillance des condamnés et des inculpés faisant l'objet de règles dérogatoires à la privation de liberté.</p>																
<p>MFO2</p> <p>Directive ministérielle du 13.04.12 relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative</p>	<p>Cette directive règle la mise à disposition par l'ensemble des zones du pays d'une partie de leur capacité opérationnelle au profit d'une autre zone de police confrontée à des missions de police administrative qu'elle ne peut assurer seule. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité nationale obligatoire entre les zones de police appelé « capacité hypothéquée » (HyCap) et utilisé comme procédure contraignante.</p> <p><u>Prestations HyCap</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Années</th> <th>H à prester</th> <th>H prestées</th> <th>% utilisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td>1915</td> <td>612</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>1915</td> <td>700</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>1915</td> <td>1035</td> <td>54</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce tableau indique le nombre d'heures à prester par an, les heures prestées par an et le pourcentage utilisé. En moyenne, 41% de nos heures de prestation maximale est utilisé par année.</p> <p>Nous devons fournir au maximum et par jour (tout événement confondu) 1 CM et 4 CB (niveau de disposition de 8%)</p>	Années	H à prester	H prestées	% utilisé	2016	1915	612	32	2017	1915	700	37	2018	1915	1035	54
Années	H à prester	H prestées	% utilisé														
2016	1915	612	32														
2017	1915	700	37														
2018	1915	1035	54														

¹ Tribunaux de l'application des peines

² Exécution de peines et mesures

	dans le cadre de la procédure HyCap.
<p>MFO3</p> <p>Directive commune MFO3 des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14.06.02 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative</p>	<p>Un bureau judiciaire (CIL³) a été créé à la réforme en 2002 au sein de la zone de police. Il est composé d'un INPP, chef de service breveté gestionnaire fonctionnel, de deux INP gestionnaires fonctionnels, d'une CaLog gestionnaire fonctionnel et d'une CaLog assistante gestionnaire fonctionnel. Ils assurent les missions dévolues à la MFO3. Chaque branche fait l'objet de connaissances spécifiques. De ce fait, tous les membres du CIL ont suivi les formations appropriées en fonction de leurs missions respectives (contrôle de qualité des procès-verbaux, alimentation de la banque de données nationale (BNG), gestion des enquêtes policières d'office (EPO), ...)</p> <p>Les membres du personnel sont tenus informés de tout changement ou nouveauté dans le cadre de la MFO3, soit via une note interne (NI), soit directement par les chefs de service.</p>
<p>MFO4</p> <p>Directive ministérielle du 04.11.02 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée</p>	<p>Conformément à la Loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière, les avis du CDC⁴ sont donnés dans le cadre de l'autorisation d'un service interne de gardiennage « bénévole ». Les avis sont rendus aux Bourgmestres lors de l'autorisation relative au contrôle des vêtements et des biens personnels par les agents de gardiennage à l'entrée des lieux accessibles au public et, enfin, le contrôle des listes et des registres de gardiennage sont également effectués.</p> <p>Les rapports d'information administratifs sont également transmis au SPF Intérieur (direction générale de sécurité et de prévention) dès que le personnel d'une entreprise de gardiennage, d'un service de sécurité interne, d'une entreprise de sécurité ou des détectives privés, sont impliqués en tant qu'auteur ou victime dans l'exercice de leur fonction.</p> <p>Quant à la sécurisation des transports de valeurs, les gradés de jour disposent des listings de circuits avec les heures d'arrêt afin qu'ils orientent, en fonction de la capacité disponible, les équipes d'intervention vers les points d'arrêt pour diminuer le risque « trottoir ».</p> <p>Les enquêtes de moralité demandées par le Parquet sont dévolues aux inspecteurs de quartier.</p>
<p>MFO5</p> <p>Directive ministérielle du 23.12.02 relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des</p>	<p>Nous assistons les collègues de la police fédérale et de la Sûreté de l'Etat lors des escortes de personnalités (OTAN, Famille Royale, personnalités étrangères, ...). Nous assurons la sécurisation, en collaboration avec la police fédérale et la Sûreté de l'Etat, des bâtiments accueillant lesdites personnalités.</p> <p>Notre ZP collabore à la demande avec la police fédérale du SHAPE lors de visites de VIP.</p>

³ Carrefour Information Locale

⁴ Chef de Corps

<p>personnes et des biens mobiliers et immobiliers</p>	<p>Nous effectuons une surveillance générale des installations de l'OTAN sur notre territoire.</p>
<p>MFO6 Circulaire ministérielle – Directive commune et contraignante MFO6 des ministres de la Justice et de l'Intérieur du 09.01.03 relative au fonctionnement et à l'organisation des carrefours d'informations de l'arrondissement (CIA)</p>	<p>De manière générale, l'aspect contraignant de la MFO6 à l'égard de la police locale est défini de la manière suivante : <i>« A l'égard de la police locale, cette circulaire doit être considérée comme une directive contraignante prise dans le cadre de la recherche d'informations nécessaires aux autorités fédérales (article 62, 6° de la loi du 07 décembre 1998) ».</i> Cela entraîne que la zone de police doit permettre au CIA de remplir les multiples tâches qui lui sont confiées au travers de cette directive contraignante. La zone de police Sylle et Dendre travaille étroitement et loyalement avec l'ensemble des membres du CIA mettant toutes les informations utiles à la disposition de ce service.</p> <p>Par rapport aux besoins spécifiques en information du CIA, notre zone s'adapte au fur et à mesure de l'évolution desdits besoins lorsque le CIA formule des demandes en ce sens.</p> <p>L'ensemble des prescriptions de la MFO3 en matière de transmission des informations utiles est strictement vérifié par le CIL qui agit tant en matière de transmission que de formation et de sensibilisation du personnel quant à cette matière très complexe.</p> <p>Notre ZP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • met à disposition du CIA la liste des événements qui se sont produits sur la zone, et ce de manière automatisée par le biais de l'ISLP2CIA • transmet les copies des PV spécifiques qui intéressent DGJ • communique aux différents services intéressés les statistiques des faits repris en priorités arrondissementales • participe aux réunions « Infos douces » • participe aux réunions CIA/Gestionnaires fonctionnels

Participation aux opérations FIPA (Full Integrated Police Action)

Sous la coordination de la DCA HAINAUT, nous participons régulièrement aux opérations FIPA (Circulation routière, alcool/drogue au volant, vols dans habitations, etc.). Notre contribution n'impacte pas réellement notre capacité étant donné qu'il ne s'agit que de quelques heures par année.

Chapitre 1 : analyse de l'environnement

1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

L'objectif de cette rubrique est d'une part, de présenter principalement les éléments de notre environnement externe qui constituent ou pourraient constituer un facteur de risque au sens policier du terme, mais également certaines données chiffrées qui permettront de vérifier si nous atteignons les normes minimales de fonctionnement.

D'autre part, l'objectif est de présenter une image pertinente, cohérente et objective des phénomènes criminels et infractionnels tant sur le plan judiciaire et réglementaire que sur celui de la sécurité routière prise dans son acceptation générale. En d'autres termes, il s'agit d'une étude effectuée par notre organisation afin d'être en mesure d'appréhender de manière professionnelle notre environnement externe en termes infractionnels limités au territoire de notre zone de police (détermination des priorités policières). Pour ce faire, deux grands types de données ont été utilisées ; d'une part les données objectives fournies principalement par la police fédérale, et d'autre part, les données subjectives récoltées auprès de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients, de nos partenaires et de nos autorités.

1.1 Notre terrain de travail en images

1.1.1 Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

Notre zone de police compte une population totale au 01.01.18 de 47.614 habitants.

Communes	Superficie (Km ²)	Nombre d'habitants (1er janvier 2018)	Densité de population (%)	Quartiers	Communes voisines	Zones de police environnantes
Brugelette	28,4	3649	7,66	Cambron-Casteau / Attre / Mévergnies / Gages	Chièvres / Ath / Silly / Lens	ZP Pajottenland / ZP Ouest-Brabant Wallon
Chièvres	46,91	6899	14,49	Grosage / Huissignies / Ladeuze / Tongre-Saint-Martin / Tongre-Notre-Dame	Ath / Brugelette / Lens / Jurbise / Beloeil / Leuze-en-Hainaut	ZP Haute-Senne / ZP Mons-Quévy / ZP La Boraine / ZP Leuze-Beloeil / ZP Ath / ZP des Collines
Enghien	40,59	13734	28,81	Marcq / Petit-Enghien	Silly / Hérinnes / Rebecq /	

					Braine-le-Comte / Pepingen
Jurbise	57,86	10417	21,88	Erbaut / Erbisoeul / Herchies / Masnuy-Saint-Jean / Masnuy-Saint-Pierre	Lens / Soignies / Mons / Saint-Ghislain / Chièvres
Lens	49,42	4508	9,5	Bauffe / Cambron-Saint-Vincent / Lombise / Montignies-lez-Lens	Silly / Soignies / Jurbise / Chièvres / Brugelette
Silly	67,68	8407	17,66	Bassilly / Fouleng / Gondregnies / Graty / Hellebecq / Hoves / Thoricourt	Lessines / Hérinnes / Pepingen / Enghien / Braine-le-Comte / Soignies / Lens / Brugelette / Ath
Total	290,86	47614	100		

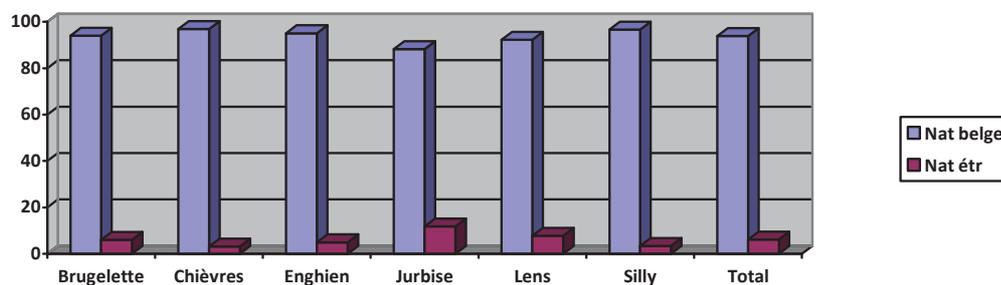
Évolution depuis le 01.06.13

Communes	Nombre d'habitants (1er juin 2013)	Nombre d'habitants (1er janvier 2018)	Différence (%)
Brugelette	3564	3649	+ 2,38
Chièvres	6789	6899	+ 1,62
Enghien	13335	13734	+ 2,99
Jurbise	10234	10417	+ 1,78
Lens	4330	4508	+ 4,11
Silly	8202	8407	+ 2,49
Total	46454	47614	+ 2,49

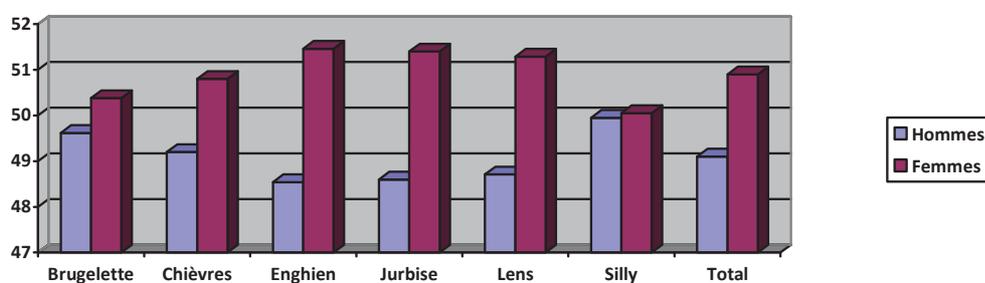
Densité de la population

Communes	Densité (hab/Km ²)
Brugelette	129
Chièvres	147
Enghien	338
Jurbise	180
Lens	91
Silly	124
Moyenne	168

Proportion belges / nationalité étrangère



Répartition par genres



Parallèlement à ces chiffres, signalons les différents cultes qui sont représentés sur notre zone de police au travers de ses églises catholiques, son église protestante et son royaume des témoins de Jéhovah.

1.1.2 Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

Il s'agit d'une zone à vocation agricole (nombreuses exploitations), touristique (parc PAIRI DAIZA à Brugelette) et industrielle (Zoning d'Activité économique à Enghien). Elle ne comprend pas d'entreprise SEVESO mais elle est reprise dans le PUI⁵ de la commune de Saint-Ghislain (Entreprises KEMIRA).

Une importante base militaire ainsi qu'un aérodrome militaire sont situés sur le territoire de Chièvres. Quelques VIP du SHAPE résident sur le territoire de la zone. De même, la zone est traversée par un important réseau de pipeline de l'OTAN et une station de pompage est installée à Brugelette. Notre zone de police héberge également l'académie de police de Jurbise sur son territoire.

Le type d'habitat est urbain à Enghien-centre et essentiellement rural dans les autres communes. Cependant, quelques quartiers résidentiels se sont développés durant ces dernières années sur l'ensemble du territoire de la zone et, principalement, à Enghien, Silly et Jurbise.

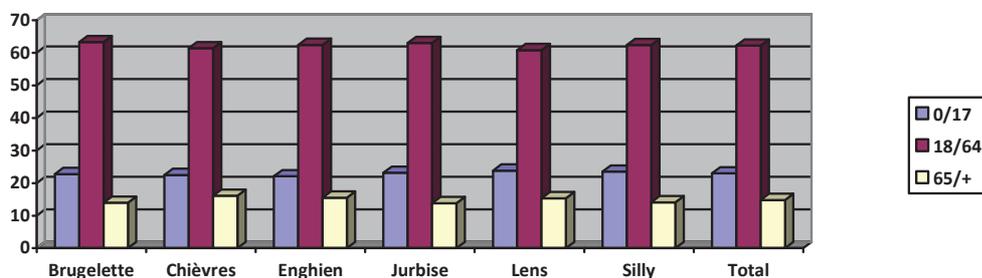
⁵ Plan d'Urgence et d'Intervention

La zone de police regroupe peu d'entreprises à vocation commerciale, le plus grand nombre se situant sur la commune d'Enghien.

L'offre hôtelière y est également réduite, mis à part le complexe hôtelier du parc Pairi Daiza qui accueille actuellement 50 logements opérationnels (projet d'un parking de 11.000 places avec carport photovoltaïque et d'un second hôtel qui portera le nombre de chambres à 100), l'hôtel Utopia à Jurbise et l'Auberge du Vieux Cèdre à Enghien qui accueillent respectivement 35 et 30 chambres.

La zone de police présente un taux d'inactivité de la population de plus ou moins 38 %. Sur base des statistiques communales, 23 % de la population aurait moins de 18 ans et 15 % en aurait plus de 65.

Pyramide des âges



Et, sur base de l'étude de l'IWEPs⁶, il ressort que le taux de chômage moyen parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans) sur la zone de police est plus bas que la moyenne pour la Wallonie.

Il en va de même pour le revenu annuel moyen qui est supérieur à la moyenne pour la Wallonie.

Communes	Taux de chômage (en %)	Revenu annuel moyen (en euros)
Brugelette	7,5	16340
Chièvres	6,2	17177
Enghien	7,2	18850
Jurbise	5,6	19540
Lens	6,2	17324
Silly	5,2	19629
Moyenne	6,3	18143
Wallonie	10,6	16787

Il est à noter que la zone de police compte sur son territoire plusieurs écoles parmi lesquelles un Collège et un Athénée, tous deux situés à Enghien et réunissant près de 4000 élèves.

⁶ Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

1.1.3 Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

La vie nocturne est relativement calme dans la zone à l'exception des fêtes locales qui ont lieu ponctuellement, et plus particulièrement entre le mois de mars et de septembre.

La zone de police est riche en activités qui, pour la plupart, se déroulent de manière autonome sans intervention policière.

Il y a également de nombreuses activités annuelles récurrentes qui demandent un encadrement policier ou à tout le moins, une attention policière particulière telles que : le « Crossage » de Chièvres (mars), les courses cyclistes (Triptyque des Monts et Châteaux, GP Criquelion, Primus Classic, Eurometropole Tour, et le passage du Tour de France en 2019), les « Place To ... » à Enghien, la fête de la bière (juin), la « Greek Day » (juin), la fête nationale (juillet), le festival Lasemo (août), la braderie d'Hoves (août), les cortèges d'Halloween (octobre) et les marchés de Noël (décembre), ...

Notons que de nombreux événements sont organisés dans le parc d'Enghien, haut-lieu touristique, et que pas moins de 15.000 personnes par jour viennent visiter le parc Pairi Daiza.

Un « Business Plan » pour le parc Pairi Daiza prévoit d'élargir l'offre hôtelière et de créer un domaine aquatique et une offre Horeca qui sera accessible aux personnes externes au parc également.

Évolution du nombre de visiteurs du parc Pairi Daiza

Années	Nombre de visiteurs	Différence (%)
2013	1.243.000	
2014	1.389.000	+ 10
2015	1.767.000	+ 21
2016	1.784.000	+ 0,9
2017	1.897.000	+ 5
2018	1.977.000	+ 4
Projet 2019	2.150.000	+ 8

1.1.4 Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

La zone est traversée au Nord (Enghien et Silly) par l'autoroute E429 reliant Bruxelles à Tournai via Hal, ainsi que par la ligne TGV Bruxelles-Paris et Bruxelles-Londres en site propre (Enghien, Silly, Brugelette et Chièvres).

Les villes d'Enghien, Lens et Silly ont adhéré à la philosophie « Cittaslow » et se sont engagées à promouvoir un rythme de vie plus lent, inspiré des habitudes des communautés rurales. Il s'agit de permettre aux citoyens de profiter de façon simple et agréable de leur propre ville.

1.1.5 Développements technologiques dans le paysage policier

Plusieurs projets pertinents pour améliorer le travail policier sont actuellement en cours dans la zone de police. Il s'agit de développements technologiques spécifiques et importants.

La construction d'un commissariat central permettra au personnel de travailler dans des bâtiments modernes et aux normes fédérales. En outre, la centralisation des services permettrait d'améliorer la communication et de faciliter le suivi des activités.

La mise en œuvre d'un ISLP Mobile permettra aux membres du personnel d'avoir accès sur le terrain à toutes les applications présentes sur l'ISLP. Ce système donnera la possibilité de rédiger, d'avoir accès aux banques de données et d'effectuer des analyses et des recherches, tout en étant à l'extérieur. Ce dispositif devrait faire gagner du temps aux membres du personnel opérationnel et réduire le retard rédactionnel.

Le projet de mise en œuvre d'un système de géolocalisation et d'attribution d'interventions vise la surveillance électronique dans les véhicules et sur les radios utilisés par les membres du personnel. Ce système se justifie en fonction de la sécurité au travail, en fonction de la protection des véhicules et des radios en service, pour répondre à des besoins professionnels bien définis concernant le transport et la logistique, ou encore, pour pouvoir exercer sciemment un contrôle sur le personnel, en contrôlant l'utilisation professionnelle des véhicules et des radios de service et la bonne exécution du régime de travail.

Ce système de géolocalisation et d'attribution d'interventions doit permettre notamment :

- De localiser de manière précise les collaborateurs de la ZP sur le terrain
- Sur base de cette localisation, de leur attribuer des missions et de leur transmettre des informations relatives à celles-ci
- D'effectuer des analyses et des recherches sur base des données enregistrées par le système
- De réaliser certains contrôles à posteriori
- De gérer le charroi à distance

La mise en place et l'utilisation du programme GES vise à l'amélioration et à la simplification des processus d'enquête. Ce projet permettra un plus grand professionnalisme dans la gestion d'enquêtes et l'augmentation de la satisfaction du personnel, en rationalisant les processus de gestion d'enquêtes en vue d'obtenir un gain d'efficacité, de transparence et de temps.

La création d'un « Sharepoint » et/ou l'utilisation de l'application « Teams » au sein des services devrait optimiser les moyens de communication au sein de la zone police. Ce projet devrait apporter plus de professionnalisme dans le partage d'informations par l'utilisation de nouveaux moyens.

D'autres applications sont attendues à court terme et à moyen terme :

- Grâce à focus, les services de police sur le terrain ont accès à des briefings, ISLP, un module d'incident, des images, une fonction de recherche dans plusieurs bases de données policières, un système de messagerie sécurisé... A court terme, nous devrions disposer de véhicules de service 3.0 et pourrions améliorer ainsi le service et réduire le temps consacré aux tâches administratives.
- Le système iPolice permettra aux différentes bases de données existantes de pouvoir « interagir » entre elles et ainsi faciliter une meilleure gestion de l'information. Il permettra également de faciliter le « predictive policing » afin d'orienter les patrouilles de police vers les endroits où sont susceptibles de se produire certains faits.

1.1.6 Notre zone de police d'un point de vue politico-juridique

Le bourgmestre actuel de la commune de Brugelette est André DESMARLIERES (PS)

Parmi les priorités de la commune de Brugelette, nous retiendrons :

- La lutte contre les incivilités environnementales en installant des caméras de surveillance
- La mobilité vers le parc Pairi Daiza via l'étude d'un plan de mobilité intercommunal, la réalisation du contournement de Gages (N 56b) et l'amélioration de l'offre de transports publics
- la sécurité des piétons, des cyclistes et sécuriser les usagers les plus exposés tels les enfants, les personnes âgées ou handicapées
- les actions de sensibilisation et de prévention par rapport à la sécurité routière, l'éducation à la citoyenneté et le civisme dans les écoles et auprès de la population
- l'amélioration de l'éclairage public dans certains endroits
- le contrôle de la traversées des villages par les poids-lourds et le respect des limitations de tonnage et de vitesse par une intensification des contrôles policiers
- l'optimisation de la sécurité des enfants aux abords des écoles
- la mise en œuvre d'un plan opérationnel d'entretien et de réparations des voiries
- la repeinte des marquages routiers
- le suivi de l'évolution des sommes allouées à la zone de police afin que les services rendus rencontrent pleinement les fonctionnalités légales et autres services que la population est en droit d'attendre

Le bourgmestre actuel de la commune de Chièvres est Claude DEMAREZ (MR)

Parmi les priorités de la commune de Chièvres, nous retiendrons :

- la sécurité et la propreté en ville ou dans les villages et accentuer les sanctions administratives contre les incivilités
- le soutien aux PLP⁷ en invitant les citoyens à la vigilance dans leur quartier et amplifier sa mise en place en collaboration étroite avec la zone de police
- l'amélioration de la qualité de l'espace public pour renforcer tant la sécurité subjective (éclairage, ...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, ...); la lutte contre les petites incivilités (tags, ...), à la fois en les prévenant, en les poursuivant et en assurant un réel suivi du dossier
- la sécurité sur et aux abords des routes : amélioration des trottoirs dégradés et le stationnement sauvage des véhicules automobiles
- le renforcement de certains points lumineux aux endroits critiques
- l'acquisition progressive de plusieurs radars répressifs
- la création d'infrastructures piétonnes et cyclistes
- la sensibilisation des acteurs de l'école aux alternatives en matière de mobilité
- le renforcement des actions de prévention et de répression des infractions au code de la route avec le soutien efficace des forces de police ou, à défaut, d'agents constatateurs habilités
- l'état des lieux des aménagements réalisés (chicanes) a priori peu utiles afin de les rendre plus efficaces (les resserrer)

Le bourgmestre actuel de la commune d'Enghien est Olivier SAINT-AMAND (ECOLO)

Parmi les priorités de la commune d'Enghien, nous retiendrons :

⁷ Partenariat Local de Prévention

- la limitation de la vitesse du trafic dans la traversée de la ville, notamment en réduisant la largeur des voiries
- l'augmentation de l'offre de stationnement au centre-ville
- la multiplication d'événements en ville et dans le parc
- la création d'aménagements et le renforcement de la signalisation pour limiter la vitesse dans les rues des villages de Marcq et Petit-Enghien
- le renforcement de la sécurité au centre des villages
- le réaménagement de la place de Labliau jusqu'à l'église pour marquer la traversée du village et réduire la vitesse des véhicules
- le développement des transports en commun
- le renforcement et le confort des arrêts de bus et l'intermodalité avec le vélo
- la mise en place d'alternatives au transport individuel (car-sharing, vélos partagés, ...)
- l'encouragement à l'utilisation du vélo
- le renforcement des aménagements de voirie qui ralentissent la vitesse des véhicules et renforcent la sécurité des usagers faibles (ralentisseurs, ...)
- l'acquisition et le placement dans les zones critiques de panneaux qui signalent le dépassement de la vitesse autorisée
- la limitation de la circulation des camions
- la lutte contre le sentiment d'insécurité dans les quartiers sensibles en renforçant le travail de prévention des gardiens de la paix et les éducateurs de rue, en améliorant la qualité de l'éclairage public, en développant de nouveaux PLP, ...
- les campagnes de sensibilisation à la techno-prévention
- la lutte contre les incivilités et contre les actes de vandalisme en renforçant les amendes administratives
- l'installation d'une antenne de police locale dans des bâtiments mieux adaptés pour accueillir les victimes et les plaignants
- la mise à disposition d'un équipement performant
- la présence et l'action des gardiens de la paix pour prévenir et sanctionner les comportements inciviques en matière de propreté
- la responsabilisation des organisateurs de manifestations qui se déroulent sur la voie publique en les sensibilisant à la propreté et au tri des déchets
- le projet d'implantation d'une maison de transition

Le bourgmestre actuel de la commune de Jurbise est Jacqueline GALANT (MR)

Parmi les priorités de la commune de Jurbise, nous retiendrons :

- l'installation de nouvelles caméras de surveillance
- le renforcement des campagnes « je veille sur mes voisins »
- le maintien de l'octroi d'une prime lors de l'installation d'un système d'alarme
- le développement des conseils en matière de techno-prévention
- la favorisation de l'utilisation des transports en commun pour les étudiants en accordant une prime pour l'abonnement scolaire
- la multiplication, en collaboration avec la police locale, des actions de prévention et des contrôles
- le renforcement des sanctions administratives notamment en matière de stationnement dangereux

Le bourgmestre actuel de la commune de Lens est Isabelle GALANT (MR), du parti MDC⁸ ayant obtenu la majorité absolue aux élections communales de novembre 2018.

⁸ Mouvement Démocratique Communal

Les autres formations politiques représentées dans le conseil communal sont respectivement : Lens & Vous, Ecolo et PS.

Le bourgmestre actuel de la commune de Silly est Christian LECLERCQ (MR)

Parmi les priorités de la commune de Silly, nous retiendrons :

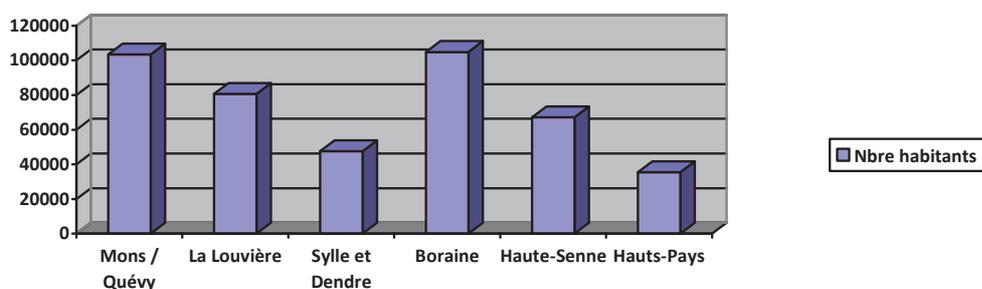
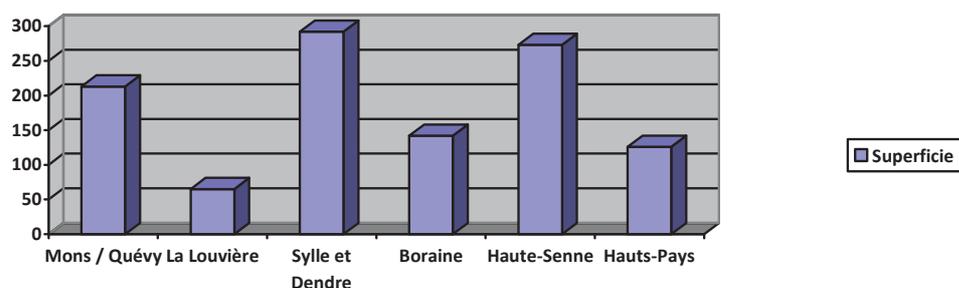
- la finalisation du Ravel
- le soutien du vélo comme mode de déplacement individuel
- l'accompagnement d'initiatives de co-voiturage
- la protection des abords des 7 écoles de l'entité en favorisant l'accès piétons et vélos et en améliorant la visibilité
- le renforcement du contrôle de la vitesse principalement dans les rues de campagne et les routes régionales
- l'installation prochaine de plusieurs radars de nature à répondre en partie à la vitesse excessive
- la création de nouvelles zones pour usagers faibles

1.2 L'image de la criminalité zonale

L'image policière d'Arrondissement de Sécurité réalisée par la DCA démontre à nouveau que la situation de la zone en matière de criminalité peut être qualifiée de très calme en comparaison avec la situation des autres zones de l'arrondissement. En effet, la ZP Sylle et Dendre enregistre une grande majorité des taux inférieurs voir même nettement inférieurs à ceux de l'arrondissement.

Démographie des zones de police de l'Arro de Mons

Notre zone de police est la plus grande en superficie. En nombre d'habitants, c'est la zone des Hauts-Pays qui en compte le moins avec 35442 habitants pour 47614 habitants sur notre zone de police.

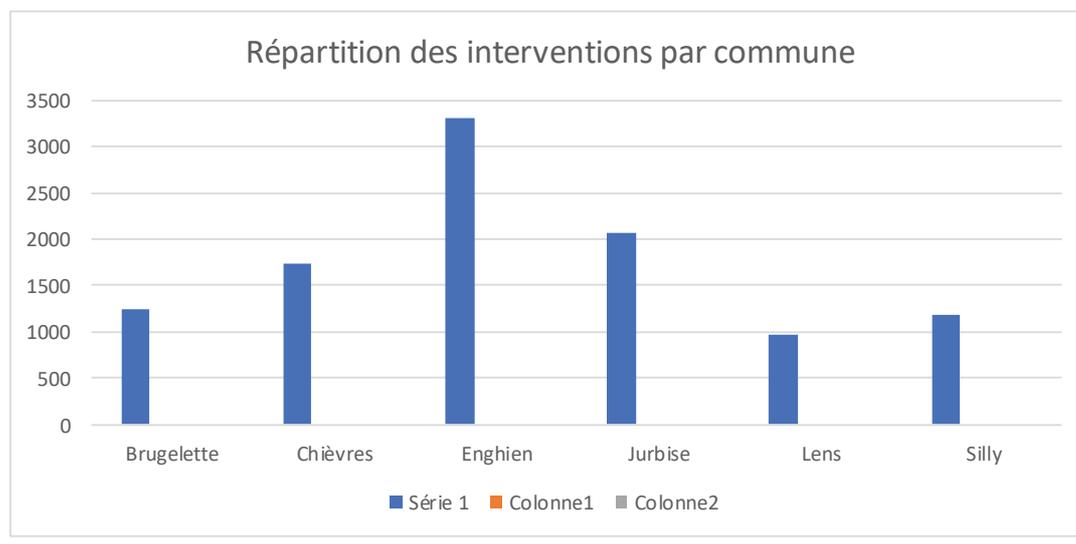


Comparaison de la criminalité sur les zones de police de l'Arro de Mons en 2018 (Nbre de faits / 10000 habitants)

	ZP 5324 Mons Quévy	/ ZP 5325 La Louvière	ZP 5326 Sylle Dendre	et ZP 5327 Boraine	ZP 5328 Haute-Senne	ZP 5329 Hauts-Pays
Vols de véhicules (y compris motos)	12,1	3,3	0,6	1,5	3,3	4
Vols dans habitations	1045	585	318	685	476	202
Vols avec violence (hors VMA)	247	125	26	92	53	32
Vols à la ruse	69	41	9	11	52	10
Vente de drogues	7,3	7,4	2,3	3,1	3,6	7,1
Consommation / Détention de drogues	23,1	35,6	10,9	45,9	10	76,1
Escroqueries / Fraudes	27	17,5	21,4	18,6	19,2	26,8
Criminalité informatique stricto sensu	12,3	8,2	10,5	12,2	11,3	11
Criminalité informatique - Fraude cartes paiement	17,4	19,2	6,7	13,1	40,4	6,2
Coups et blessures	104,3	108	37,2	86,7	62,9	66,6
Menaces / Différends	61	66	39,1	61,9	40,5	63,8
Harcèlement moral	31,5	31	20,8	34,6	19,2	25,4
Viols / Attentats à la pudeur / débauche / prostitution	9,6	8,3	2,5	5,8	4,8	5,6
Violence sexuelle / physique / psychique	61,7	79	41,4	65	45,9	71,1
Dégradations volontaires (Véhicules)	48,1	64,1	21,8	51,9	33,5	35,6
Dégradations volontaires (autres)	75,6	92,1	44,9	84,9	62	74,8

Répartition des interventions par commune

Le nombre d'interventions sur l'ensemble de la zone de police a augmenté. La commune d'Enghien reste la commune sur laquelle nos services de police interviennent le plus souvent.



Tendance concernant les priorités et les points d'attention du PZS précédent

	2015	2016	2017	2018	Tendance 2015-2018
Vols qualifiés dans habitation	289	332	229	205	- 29 %
Acc Roul avec blessés	110	111	123	114	+ 4 %
Acc Roul avec tués	1	1	3	2	+ 100 %
Stupéfiants	78	114	88	72	- 8 %
Vandalisme	291	253	252	214	- 26 %
Fraude sociale	5	3	4	6	+ 20 %
Vols de métaux	11	6	12	8	- 27 %
Radicalisme	1	0	1	0	- 100 %

Il est à noter que tous les chiffres présentés ci-dessus ne concernent que la criminalité constatée ou dénoncée et enregistrée. Dès lors, ils ne reflètent pas l'ampleur réelle de la criminalité sur notre zone de police et une activité policière plus marquée (certainement pour les infractions « sans victime » comme la problématique des drogues) peut faire varier ces chiffres sans pour autant que l'ampleur du phénomène ait réellement changé. De plus, il est important de garder à l'esprit que les phénomènes présentés ci-dessus sont sériés en fonction de diverses entités (lieu, destination, qualité, ...) à encoder dans notre banque de données. C'est pourquoi, sans toutefois pouvoir en mesurer l'impact, la qualité de l'encodage entre les organisations peut avoir un effet sur l'ampleur des chiffres présentés.

1.3 Résultats du sondage de population

À la suite de la présentation et l'analyse des données objectives dont question ci-avant et afin d'affiner les constats purement quantitatifs, il est nécessaire d'également prendre en considération la perception (données subjectives) de la population quant à la sécurité et la qualité de vie au sein de notre zone de police.

Pour ce faire, une enquête au moniteur de sécurité a été réalisée. Cette enquête a été pilotée par « DGR – Information et ICT Business Unit Police Management Accounting » et effectuée au niveau national pour les ZP demanderesse. Cette enquête revêt deux avantages, le premier nous renseigne quelle est la perception des citoyens et/ou de nos clients (victimes/auteurs) tant sur le plan de la sécurité et qualité de vie que sur celui du fonctionnement policier et le second nous apporte une possibilité de comparaison (contextualisation) tant au niveau des ZP de même typologie qu'au niveau national.

Qualité de vie

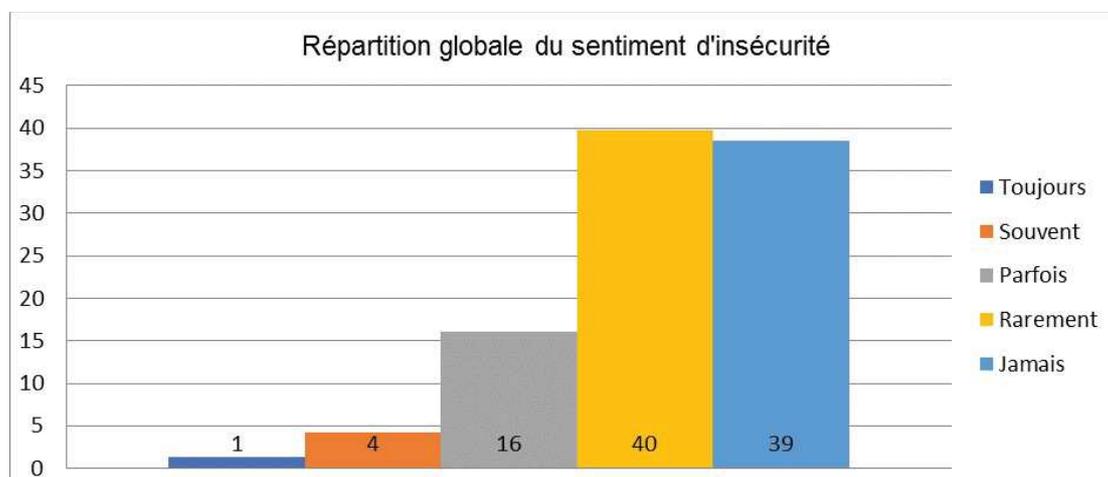
Les répondants au moniteur de sécurité nous informent que pour 86 % d'entre eux, ils estiment que l'aspect de leur quartier est très soigné (14 %) à plutôt soigné (72 %).

Sur cette base, nous pouvons raisonnablement penser que l'environnement (aspect des quartiers) est plus que satisfaisant au sein de notre zone de police.



À la question de savoir si les répondants se sentent en insécurité au sein de notre zone de police, 39 % nous répondent « jamais » et 40 % nous répondent « rarement ».

La perception du sentiment d'insécurité peut être considéré comme bon puisqu'au niveau national 35 % (-4 % p/r à Sylle et Dendre) des répondants estiment ne « jamais » se sentir en insécurité et 46 % (+6 % p/r à Sylle et Dendre) se sentent « rarement » en insécurité. Au sein des ZP de même typologie, les chiffres se montent respectivement à 38 % (-1 % p/r à Sylle et Dendre) et à 43 % (+3% p/r à Sylle et Dendre).

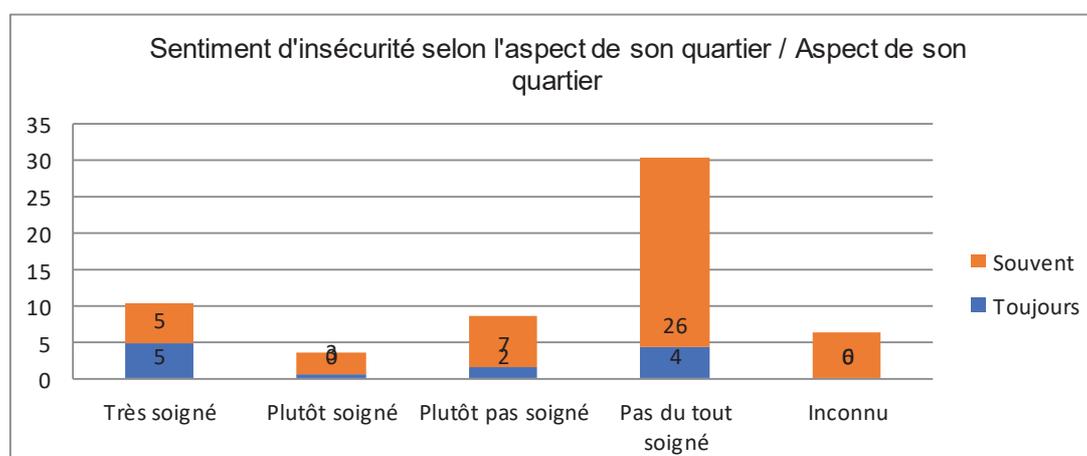


Sur notre zone de police, les hommes se sentent moins en insécurité que les femmes puisque 83 % des hommes répondants s'estiment n'être "jamais" ou "rarement" en insécurité contre 74 % pour les femmes.

Aucune différence significative n'a été enregistrée selon l'âge et l'activité professionnelle.

Par contre, il est clair que les personnes ayant déclaré que leur quartier était « très soigné » connaissent un sentiment d'insécurité très faible puisque seuls 17 % se déclarent être toujours, souvent ou parfois en insécurité contre 57 % pour ceux qui ont déclaré que leur quartier était « pas du tout soigné ». Cette relation est identique au niveau national et au sein des ZP de même typologie.

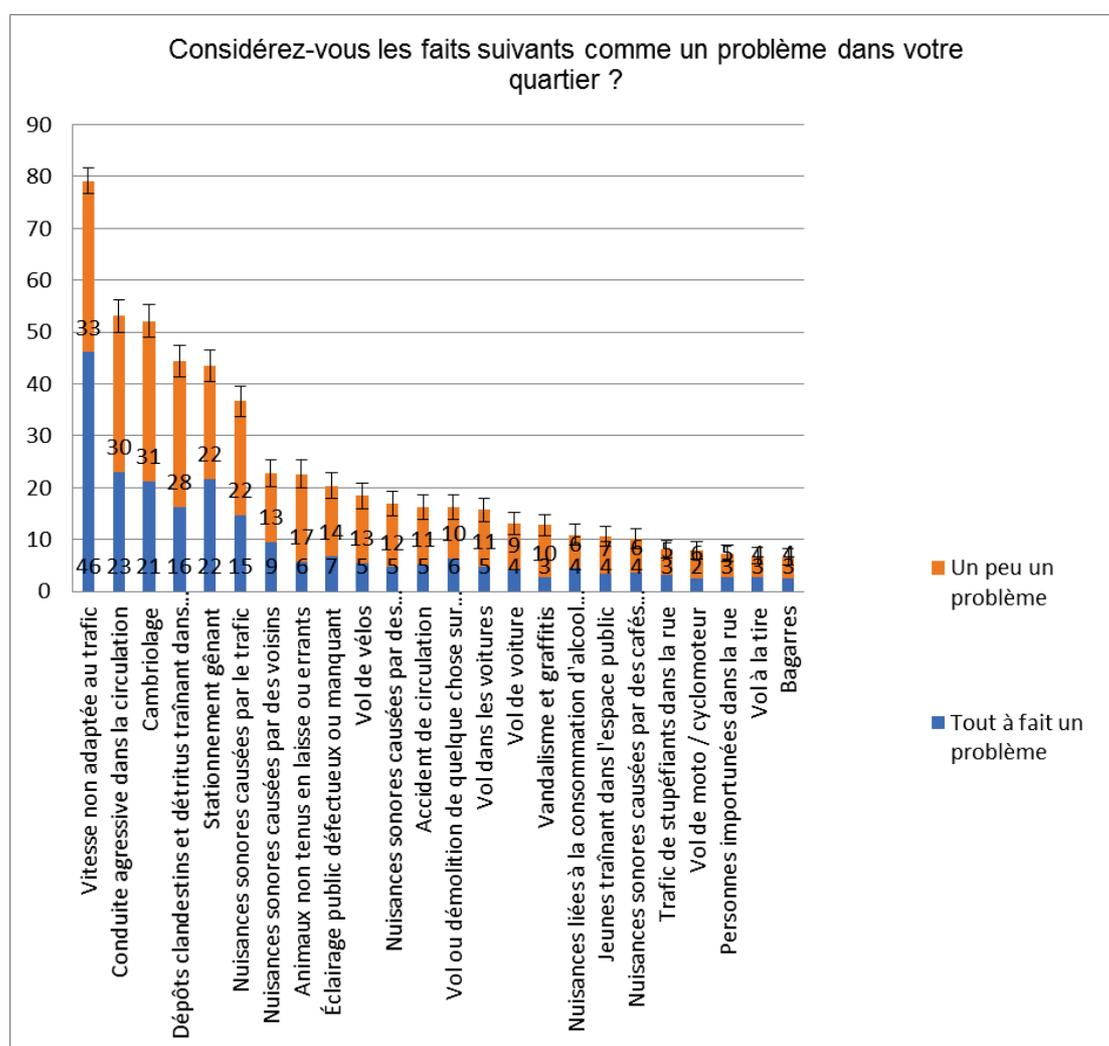
Sur cette base, nous pouvons raisonnablement considérer que le sentiment d'insécurité est directement proportionnel à la perception des quartiers. C'est pourquoi, il est raisonnable de penser qu'accorder une grande importance à la qualité de l'environnement contribue largement à la diminution du sentiment d'insécurité.



Sécurité

Les habitants de notre zone de police et qui ont participé au moniteur de sécurité considèrent surtout que la vitesse non adaptée au trafic (79 %), la conduite agressive dans la circulation (53 %) et les cambriolages (52 %) constituent « un peu » et « tout à fait » des problèmes au sein de leur quartier. Suivent ensuite le stationnement gênant (44 %), les dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue (44 %), les nuisances sonores causées par le trafic (37 %), et les bagarres occupent la dernière place avec 7 %.

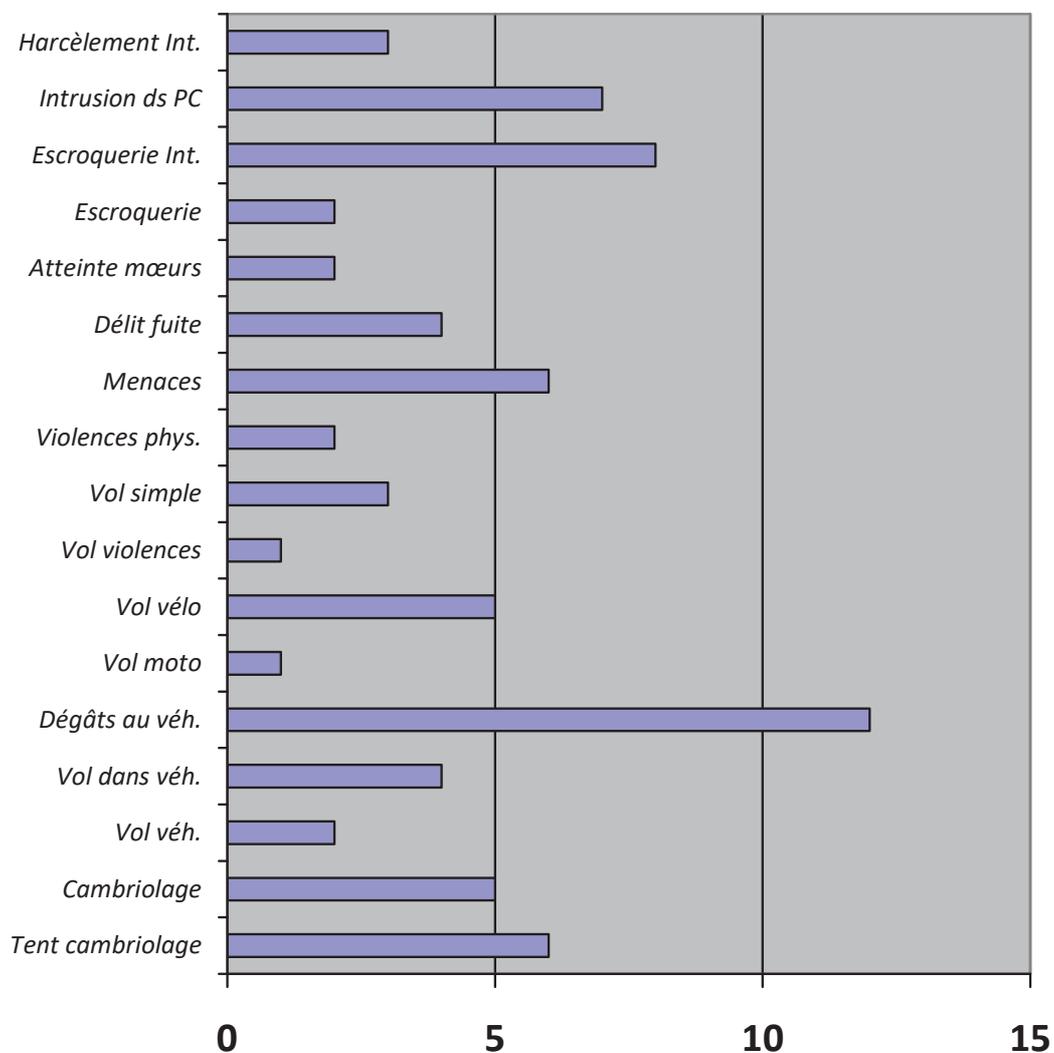
Au niveau national, le podium est occupé par la vitesse non adaptée au trafic, les dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue et les cambriolages. Au sein des ZP de même typologie, le podium est occupé par la vitesse non adaptée au trafic, les dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue et la conduite agressive dans la circulation.



Il a également été demandé à tous les répondants d'indiquer de quelles infractions il/elle ou quelqu'un du ménage avait été victime au cours des douze derniers mois. Le graphique ci-dessous en donne un bon aperçu.

Concernant notre zone de police, les dégâts à la voiture ressortent clairement du lot : 12 % des ménages se sont estimés comme en ayant été victimes. Suivent les escroqueries sur Internet (8 %) et enfin, les intrusions dans un ordinateur ou dans un smartphone (7 %).

Victimisation



Les dégâts à la voiture occupent également la première place du classement des faits pour lesquels les ménages se déclarent avoir été victime durant l'année écoulée tant au niveau des ZP de même typologie qu'au niveau national.

Il a également été demandé aux répondants dont le ménage a été victime d'un ou de plusieurs délits si ce(s) fait(s) a (ont) été déclaré à la police. Lorsqu'un membre du ménage du répondant a été victime d'un délit et que ce fait n'a pas été déclaré à la police, il n'est pas repris dans les statistiques policières de la criminalité enregistrée. Ces informations resteraient donc inconnues si une enquête telle que le moniteur de sécurité ne demandait pas au répondant si le fait dont il/un membre de son ménage a été victime a été déclaré à la police. De cette manière, on obtient un aperçu de ce qu'on appelle le « chiffre noir ».

Pour les répondants (ou une personne de leur ménage) victimes d'une infraction, il a également été demandé s'ils avaient été déposer une plainte auprès de la police. Les faits qui se produisent le plus ne sont pas spécialement ceux qui sont le plus déclarés à la police. Dans le paragraphe précédent, nous avons constaté que les dégâts au véhicule était l'infraction la plus fréquemment rencontrée par les répondants. Il s'agit néanmoins d'une des infractions qui connaît le plus bas taux de déclaration.

	Oui	Non
Vol de voiture	100,00	0,00
Vol de moto ou de mobylette/ cyclomoteur	100,00	0,00
Cambriolage	84,17	15,83
Vol de vélo	69,29	30,71
Tentative de cambriolage	64,95	35,05
Vol de quelque chose dans une voiture	64,63	35,37
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture	50,78	49,22

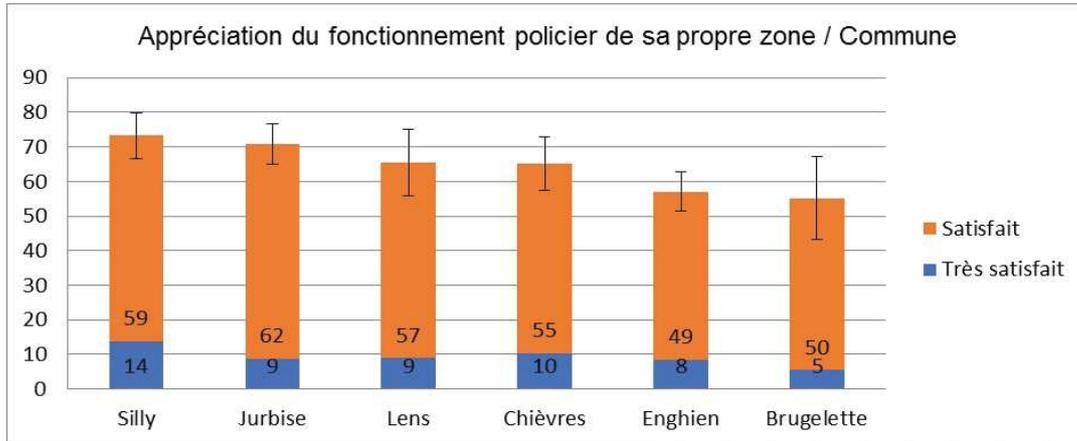
Au niveau national, les infractions dont les objets présentent un certain capital sont le plus fréquemment déclarées : cambriolage avec vol (91%), vol de voiture (83%) et vol dans véhicule (69%). Le vol avec violence, avec ses 62% de plaintes, arrive en cinquième position en matière de déclaration. La déclaration des vols sans violence (61 %) et le vol de moto ou de mobylette (66%) tourne autour des 65%. Environ la moitié des violences physiques (54%), des vols de vélo (54%), des délits de fuite dans la circulation (47%) et des tentatives de cambriolage (53%) sont rapportés à la police.

Qualité du service

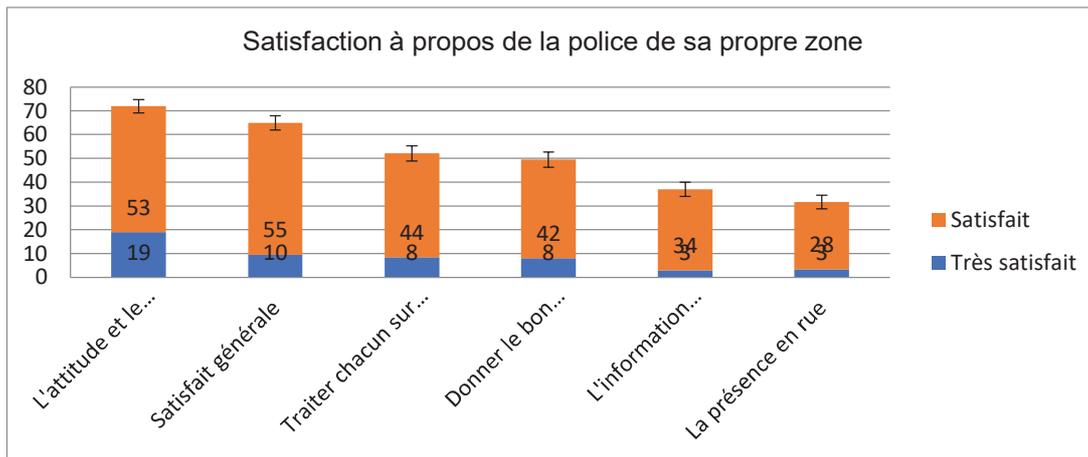
Notre organisation ne s'est jamais fixée d'indicateurs de qualité chiffrés en ce qui concerne les sept fonctionnalités de base exposées ci-après et dont les bénéficiaires sont nos clients et le citoyen en général. Néanmoins, notre participation au moniteur de sécurité nous a permis, notamment, d'évaluer, grâce à une enquête de satisfaction, la qualité de nos offres de services. De plus, cette enquête nous fournit la possibilité de comparer nos chiffres tant avec le niveau national qu'avec des zones de police ayant les mêmes caractéristiques que la nôtre.

Le degré de satisfaction de nos clients se déclarant « satisfaits » ou « très satisfaits » s'élève à 64.5 %.

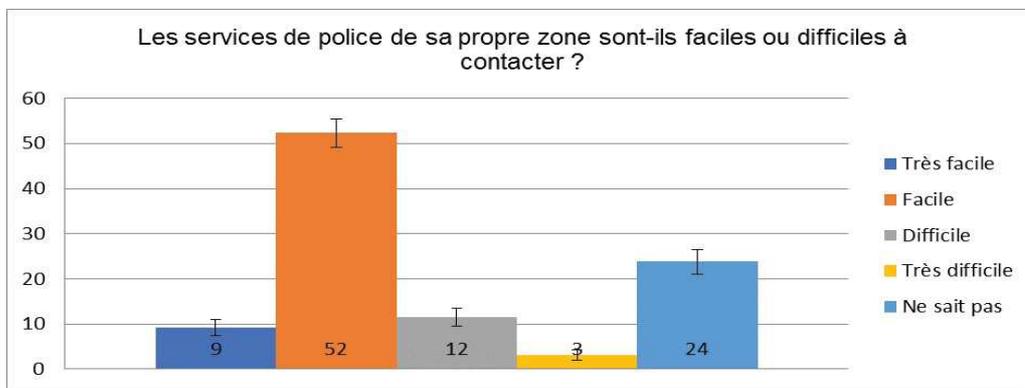
Au niveau national, le pourcentage cumulé des clients « satisfaits » et « très satisfaits » se monte à 68 % (+ 3.5 % p/r à Sylle et Dendre). Par comparaison avec les zones de police du même type que la nôtre, ce pourcentage s'élève à 66 % (-2 % p/r à Sylle et Dendre).



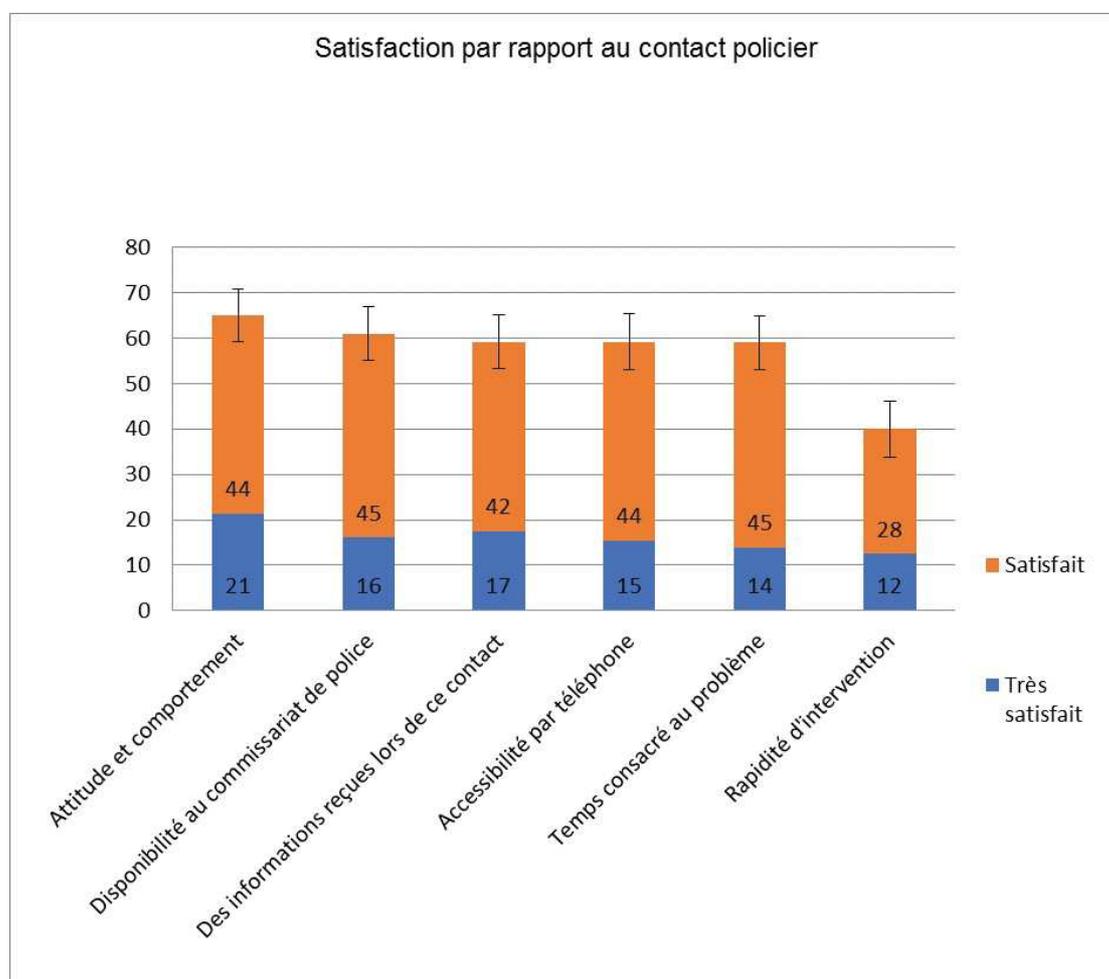
Sans détailler chaque indicateur lié soit aux comportements policiers, à l'information donnée et à la présence en rue, **les habitants de notre zone de police considèrent que le comportement des policiers est 72 % « satisfaisant » à « très satisfaisant »**. Ces chiffres au niveau national et pour les zones de police de même typologie s'élèvent à 74 % et 71 %.



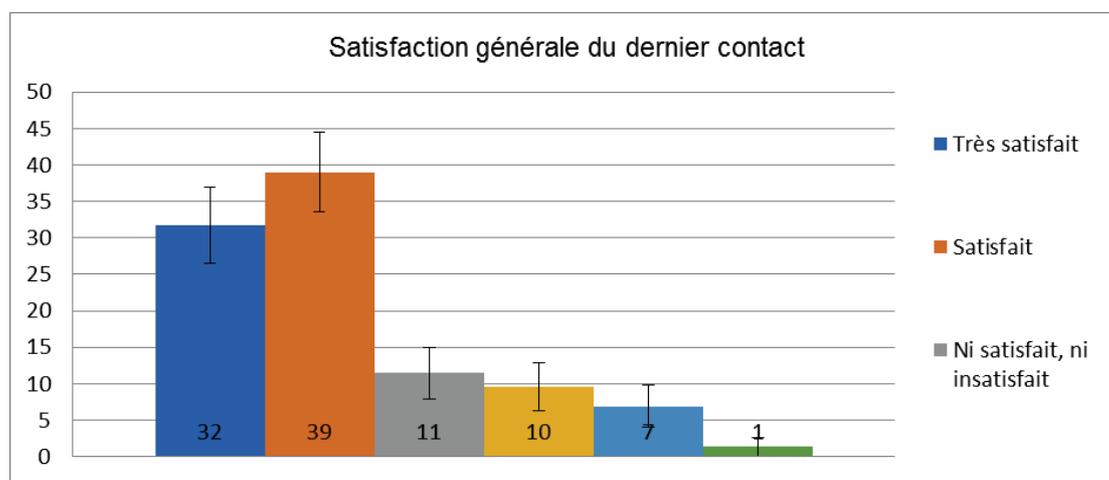
À la question de savoir si les services de police de notre zone sont faciles ou difficiles à contacter, **61 % des habitants de la zone de police estiment que nos services sont « faciles » à « très faciles » à contacter**. En comparaison avec les chiffres nationaux et des zones de police de même typologie, ceux-ci s'élèvent respectivement à 68 % et 64 %.



Sans détailler chaque indicateur de satisfaction lié au contact policier, **nous constatons qu'en moyenne 57 % des citoyens de notre zone de police s'estiment « satisfaits » à « très satisfaits » de leur contact avec nos services au travers des 6 indicateurs dont question.** Au niveau national et au niveau des zones de police de même typologie, ces moyennes sont de 63 % et 61 %.

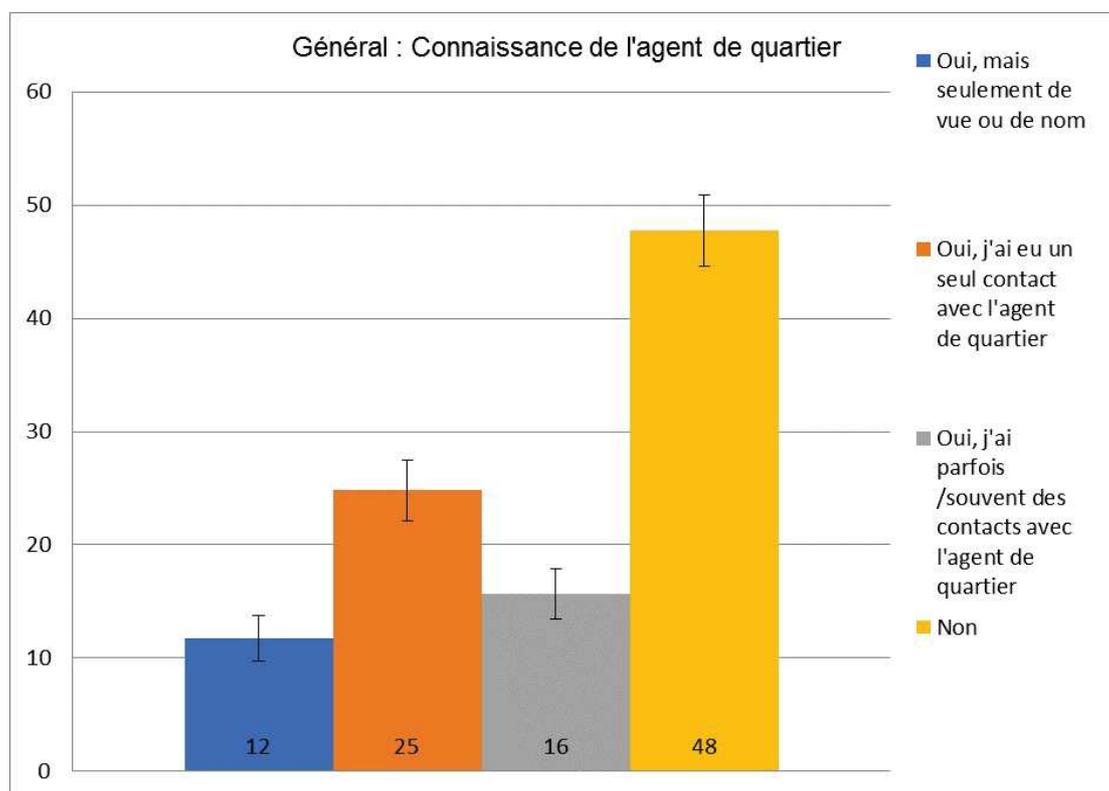


Enfin, 71 % de nos clients estiment être « satisfaits » à « très satisfaits » de la qualité de leur dernier contact avec nos services.

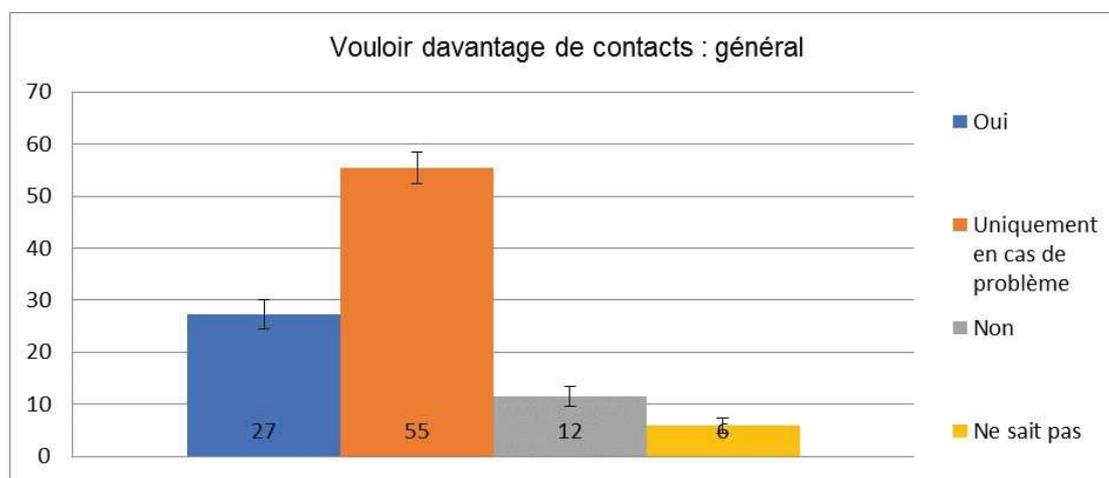


Quant au débat de la présence ou non de l'agent de quartier dans leurs quartiers, certaines questions ont également été posées à l'échantillon du moniteur de sécurité.

48 % des sondés répondants disent ne pas connaître leur agent de quartier et 12 % renseignent le connaître seulement du vue ou de nom.



82 % des sondés répondants nous répondent qu'ils souhaitent avoir plus de contacts avec leur agent de quartier dont 55 % uniquement en cas de problème, et 12 % ne veulent pas plus de contacts.



2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police

2.1 Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

2.1.1 Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre	Norme minimale (AR ou révision)	Effectif en personnel (01/09/19)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01/09/19)	Capacité réellement disponible/d'émployable (01/09/19)	Réparti IN/OUT (sur 2019)	Déficit réel Nombre /%
AP	0	1	1	0	1 IN	
INP	59	56	55,8	46	2 IN/3 OUT	13/22 %
INPP	18	12	12	12	2 OUT	6/33 %
CP	5	3	3	3	1 IN/1 OUT	2/40 %
CDP	1	1	1	1	1 IN/ 1 OUT	
Total opérationnel	83	72	71,8	62	5 IN/7 OUT	21/25,3 %
D	1	6	4.9	6	0	
C	8	4	3.8	4	0	
B	5	3	3	3	0	
A	2	2	2	2	0	
Total Personnel civil	16	15	13.7	15	0	
Total	99	87	85,6	77	5 IN/7 OUT	

2.1.2 Structure actuelle / organigramme

Voir Pt 1.4

2.1.3 Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Service / fonctionnalité	Effectif en personnel (01/09/19)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01/09/19)	Capacité réellement disponible/déployable (01/09/19)	Déficit réel en nombre	Déficit réel %
Intervention totale	28	28	22		
AP	0	0	0	0	
INP	23	23	17	6	
INPP (ou IP ou IPP)	6	3	3	3	50%
CP	1	1	1	0	
Personnel civil	1	1	1	0	
Fonction de quartier total	29	29	26	6	
AP	0	0	0	0	
INP	23	23	20	0	
INPP (ou IP ou IPP)	4	4	4	0	
CP	1	1	1	0	
Personnel civil	1	1	1	0	
Recherche locale total	7	7	7	0	
INP	4	4	4	0	
INPP (ou IP ou IPP)	3	3	3	0	
CP	0	0	0	0	
Personnel civil	0	0	0	0	
Accueil/ plaintes total	Repris par les fonctionnalités « proximité » et « intervention »				
INP					
INPP					
CP					
Personnel civil					
Circulation total	5	5	4		
AP	1	1	0	0	
INP	3	3	3	0	
INPP (ou IP ou IPP)	1	1	1	0	
CP	0	0	0	0	
Personnel civil	0	0	0	0	

LIK / Judiciaire administration total	8	7	6.8	0	
INP	2	2	2	0	
INPP (ou IP ou IPP)	1	1	1	0	
CP	1	0	0	1	
Personnel civil	4	4	3.8	0	
PLIF total	8	8	6.9	1	
A	1	1	1	0	
B	2	2	2	0	
C	1	1	1	0	
J	4 D	4 D	2.9 D	0	
Personnel opérationnel	0	0	0	0	
Autre				0	
INP					
INPP					
CP					
Personnel civil	1 (A : SAV)	1	1	0	

2.1.4 Remplissage des normes minimales : évaluation

Aide d'urgence / intervention urgente

Date enregistrement	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de sommet		Capacité sur base annuelle ⁹
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
01.09.19	1	24h/24h	1	Lundi au dimanche : 08h à 17h	26880
			1	Vendredi, samedi et dimanche : 17h à 02h	
NORME : 1 équipe continue + 1 équipe de pointe 84 heures/semaine					
<ul style="list-style-type: none"> • L'intervention est assurée par une équipe 24h/24h toute l'année • Un homme est contactable et rappelable tous les jours entre 17h et 07h 					

La norme minimale impose la présence permanente d'une équipe d'intervention 24h/24h et d'une équipe supplémentaire à raison en moyenne de 12h par jour (soit 84h par semaine) afin de pouvoir faire face à une augmentation ponctuelle ou périodique des appels et afin d'apporter une réponse, dans un délai approprié, à tout appel pour lequel une intervention policière est indispensable sur

⁹ Nbre d'heures prestées / an

place. Le nombre d'heures à affecter à cette fonctionnalité doit donc s'élever au minimum à 26256 h/an.

Le service d'intervention urgente tel qu'il se compose aujourd'hui (taux d'absentéisme et places vacantes), a parfois des difficultés à fournir les équipes de sommet et d'être ainsi autonome.

Enfin, notre organisation doit disposer d'une capacité « libre » (restante) suffisante afin de répondre à d'autres obligations légales (capacité hypothéquée, formations, proactivité et prévention, missions à caractère fédéral, plans d'actions, réactions à un phénomène émergent, rédaction des devoirs judiciaires et administratifs, ...).

C'est pourquoi les autres fonctionnalités renforcent de manière régulière le service d'intervention et qu'un renfort est régulièrement demandé auprès du CIK.

Cette fonctionnalité est placée sous la responsabilité d'un commissaire (sous la direction du CDC) et de gradés coordinateurs.

Un groupe de travail sera chargé très rapidement de revoir l'organisation de cette fonctionnalité.

Accueil

Date d'enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Weekend/jours fériés	
01.09.19	6	5	121 + 32 + 16 = 169	16	9620
<p>NORME : par jour 12 heures d'accueil physique dans le point d'accueil central + contactable au moyen de mesures infrastructurelles techniques / au moins un point d'accueil dans chaque commune de la zone pluricommunale</p> <p>Les heures d'accueil physique effectif sont réparties dans 5 commissariats distincts.</p>					

La norme minimale imposée est d'organiser un accueil à raison de 12 heures par jour. Actuellement, la zone ne dispose pas de point d'accueil central. Chaque commune dispose de son propre point d'accueil, à l'exception de la commune de Lens qui partage un commissariat avec la commune de Jurbise à la limite des deux communes.

La fonctionnalité du service accueil repose sur deux grandes orientations. La première est principalement fondée sur l'accueil proprement dit de nos clients : la fourniture de renseignements quant à des documents administratifs, des précisions relatives aux démarches pénales, civiles ou concernant des réglementations communales, une orientation vers un de nos services (agents de quartier, enquêteurs spécialisés, ...), un partenaire ou une autre instance adéquate, l'accueil téléphonique ainsi que la consignation des informations. **L'ensemble de ces tâches, non exhaustives, est réalisé par un membre du cadre opérationnel ou par un collaborateur du cadre CaLog.** Mis à part pour la commune d'Enghien (à plein temps) et de Chièvres (à ½ temps) où un membre du cadre opérationnel et un collaborateur du cadre CaLog assurent la fonctionnalité

« Accueil » en binôme, seul un membre du cadre opérationnel exerce cette fonction dans les autres communes.

Il est à noter que ces collaborateurs sont affectés quasi à temps plein à ce service. À l'inverse, les membres du cadre opérationnel assurent cette fonctionnalité en cumul avec les fonctionnalités « intervention » et « proximité ».

La seconde réside exclusivement dans la prise en charge policière d'un client qui désire déposer une plainte ou faire une dénonciation ainsi que la rédaction du procès-verbal.

Cette fonctionnalité est placée sous la responsabilité des Directeurs de l'intervention, de la Proximité (sous la direction du CDC) et des gradés coordinateurs.

Travail de quartier

Date d'enregistrement	Nombre d'habitants	Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme	Nombre réel d'inspecteurs de quartier	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01.09.19	47623	11.9	23 (20 réellement disponibles)	5	16585
NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants					
Le service quartier assure une permanence tous les jours ouvrables entre 08 et 21 heures et le samedi entre 08 et 17 heures. Un collaborateur du cadre CaLog est en appui administratif.					

La norme minimale imposée est d'un agent de quartier pour 4000 habitants. Le tableau ci-dessus indique que notre organisation est à même de garantir cette norme puisque 23 inspecteurs composent notre service de proximité. Néanmoins, nous devons être particulièrement attentif à l'exercice de cette fonctionnalité puisque la PLP 10 insiste également sur le travail de quartier en tant que « pierre angulaire de la police orientée vers la communauté ». A ce titre, elle énonce de manière non exhaustive les missions et tâches principales des membres qui composent cette fonctionnalité.

Pour l'heure, nos agents de proximité sont accessibles en horaire décalé jusque 21h (08h à 21h) en semaine, et le samedi de 08h à 17h. Un commissaire assure la responsabilité et la gestion du service Proximité (sous la direction du CDC) qui compte 4 Inspecteurs Principaux, 23 Inspecteurs et un collaborateur du cadre CaLog.

Circulation

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".	
03.10.19	87	5		4995
Un service propre à la fonctionnalité « Circulation » se compose d'un cadre moyen, de 3 cadres de base et d'un agent de police				

La norme minimale nous impose de consacrer 8 % de notre capacité de travail total à la fonctionnalité circulation. La difficulté de rendre compte de notre capacité réside dans le fait que sont compris dans lesdits 8 % toutes les tâches et activités policières exécutées qui ont un lien avec la police de la circulation routière (actions de répression et prévention, constats d'accidents et leur suivi, la régulation et la fluidification du trafic, les patrouilles préventives, ...). En d'autres termes, tout membre du personnel qui exécute une de ces tâches et activités contribue à la fonctionnalité circulation.

Pour l'heure, un Inspecteur Principal Motard, 3 Inspecteurs motards et un agent de police composent le service Circulation.

Cette fonctionnalité est placée sous la responsabilité d'un commissaire¹⁰ (sous la direction du CDC) et du gradé coordinateur.

¹⁰ Un seul commissaire est responsable des fonctionnalités SLR, Circulation et SAPV

Recherche locale/ enquête locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".	
04.10.19	87	72	7		8469
NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec effectif global \geq 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll) pour les jours de semaine, pour les autres ZP					
Un enquêteur est contactable et rappelable en permanence					

La norme nous impose en tant que zone de police de moins de 230 membres du cadre opérationnel à consacrer une capacité de 7 % du personnel à la fonctionnalité « enquête et recherche locale ». Il s'agit d'une capacité dédiée quasi exclusivement au Procureur du Roi afin de gérer et de traiter les dossiers judiciaires conformément à la philosophie de répartition des enquêtes à caractère complexe entre la police locale et la police fédérale¹¹.

Nous devons donc disposer de 5 collaborateurs affectés à cette fonctionnalité. Nous rencontrons cette exigence puisque trois Inspecteurs Principaux et quatre Inspecteurs composent notre Service Local de Recherche.

Il est à noter que :

- Deux de ces collaborateurs sont orientés principalement vers les problématiques relatives aux mineurs, à la famille, aux mœurs et aux violences physiques
- Un est orienté principalement à la problématique EcoFin
- Deux sont orientés vers la problématique des stupéfiants
- Deux sont orientés vers la problématique de la criminalité contre les biens

¹¹ Circulaire COL2/2002

Maintien de l'ordre public

		Nombre d'heures (présents ou C&R)
Permanence OPA et OPJ	OPA	6471 + 5717 (C&R)
	OPJ	23301 + 6317 (C&R)
NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable		
Un OPA et un OPJ sont contactables et rappelables en permanence		

La norme nous impose de disposer d'un OPA contactable et rappelable en permanence. Nous organisons un rôle de garde entre les officiers 24h/24h. En outre, un rôle de garde entre les OPJ est également d'application 24h/24h.

Assistance aux victimes

Date enregistrement	Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)	Nombre d'heures (présent ou C&R)
01.09.19	OUI	1546 + 2820 (C&R)
NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration)		
Un système de rappel permanent est d'application sur notre zone de police, en collaboration avec les zones de police d'Ath et de la Haute-Senne		

La norme nous impose de disposer d'un collaborateur spécialisé dédié à cette fonctionnalité ayant pour missions principales de former et d'informer les collaborateurs quant à ce service très spécifique ainsi que d'assister et soutenir les victimes et, les orienter, le cas échéant, vers d'autres partenaires spécialisés. Notre organisation compte dès lors, en son sein, un membre du CaLog diplômé en psychologie afin de répondre de manière professionnelle aux besoins d'assistance sollicités par les victimes d'un fait éprouvant.

En outre, et grâce à un protocole de collaboration avec les zones de police d'Ath et de la Haute-Senne, nous sommes en mesure d'assurer une permanence contactable et rappelable 24h/24h.

2.2 Description du contexte interne au sein de la zone de police

A la demande du personnel et des organisations syndicales, une enquête sur la charge psychosociale est en cours. Celle-ci devrait être finalisée dans quelques semaines. Elle pourra être mise à profit pour mener des actions contribuant au bien-être des collaborateurs.

Le service intervention et de prévention (SIP) est confronté à un manque de capacité pour mener à bien ses missions. Cette situation est générée par un nombre de départs assez important ainsi qu'à un taux d'absentéisme relativement élevé. Actuellement, les services de proximité sont régulièrement sollicités afin d'apporter un appui au SIP. Des solutions doivent être trouvées afin de rendre le SIP plus autonome et ainsi limiter les demandes auprès des services de proximité.

Les rôles et responsabilités de chacun au sein de l'organisation nécessiteraient dans certains cas quelques précisions.

2.3 Tendances futures pour l'organisation propre

Suite à l'arrivée du nouveau Chef de Corps, une analyse quant au fonctionnement de la Zone de police est en cours.

Des attentes assez nombreuses sont placées dans la mise en œuvre d'un autre type de management. Afin de gagner en efficacité et en efficacité, les processus de travail et la structure feront l'objet d'une révision. La recherche d'une certaine mutualisation avec d'autres partenaires sera également réalisée.

Différents projets devraient également concourir au bien-être du personnel.

Des actions dans le domaine de la communication seront menées afin de contribuer à l'attractivité de la Zone de police.

Chapitre 2 : Stratégie et politique

Sur le plan de l'environnement externe (sécurité et qualité de vie), les choix stratégiques se basent sur les différentes attentes des parties prenantes et le caractère réalisable des actions qui pourraient en découler.

Sur le plan de l'environnement interne (gestion opérationnelle optimale), les choix reposent essentiellement sur les premières orientations définies par le nouveau Chef de Corps récemment arrivé. Dans le cadre de sa sélection, celui-ci avait en effet procédé à une analyse quant au fonctionnement de la Zone de police.

1. Éléments de l'analyse environnementale

Les enjeux sur le plan de la sécurité sont assez semblables à ceux qui avaient l'objet d'une attention spécifique lors du précédent plan zonal de sécurité. La criminalité et les événements impactant la sécurité et la qualité de vie du citoyen sont relativement maîtrisés. Les efforts entrepris doivent par conséquent être maintenus. Il n'y a pas véritablement de phénomènes émergents, à l'exception de la criminalité informatique. L'apport du numérique engendre en effet d'autres formes de criminalité.

Les fonctionnaires de police doivent pouvoir appréhender ces nouvelles technologies, en tant que moyens utilisés par les auteurs d'infractions, mais aussi en tant qu'outils mis à disposition pour réaliser les tâches policières.

L'augmentation de la population n'a engendré aucune évolution quant à l'effectif mis à disposition de la Zone de police. Il y a certainement lieu d'œuvrer sur l'organisation, les processus et le bien-être afin de contribuer à une amélioration du fonctionnement de la Zone de police. La construction d'un nouveau commissariat qui réunira la plupart des services devrait indéniablement apporter une plus-value à cet effet.

1.1 A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

L'Image Policière d'Arrondissement de Sécurité réalisée par la DCA Mons démontre à nouveau que la situation de la zone en matière de criminalité peut être qualifiée de très calme en comparaison avec la situation des autres zones de l'arrondissement. En effet, la Zone de police Sylle et Dendre enregistre une grande majorité des taux inférieurs voire même nettement inférieurs à ceux de l'arrondissement.

Dans bon nombre de types de faits comparés (taux par 10.000 habitants), la Zone de police Sylle et Dendre ressort comme étant la ZP la moins touchée). Tout comme c'était déjà le cas aux cours des années précédentes, la grande majorité des taux enregistrés en matière d'atteinte à l'intégrité sont inférieurs à ceux de l'arrondissement sachant, de plus que cette problématique reste assez stable pour la zone de police.

Concernant les atteintes à la propriété les taux enregistrés sont inférieurs à ceux de l'arrondissement. Néanmoins, la diminution du nombre de vols qualifiés avec effraction se révèle la moins importante par rapport aux autres zones de police de l'arrondissement.

Les comportements inadaptés dans la circulation restent une préoccupation majeure de la population.

1.2 A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

Un des principaux griefs formulés par la population de la Zone de police concerne le manque de fonctionnaires de police sur le terrain. En tout cas, elle se montre insatisfaite par rapport à leur visibilité ou leur accessibilité.

Les actions menées durant ces prochaines années devraient donc contribuer à limiter cette insatisfaction, en dynamisant la relation police-population, en communiquant sur nos actions, en adaptant nos processus de travail pour dégager de la capacité...

Il y a lieu également de mettre à profit l'arrivée d'une nouvelle direction pour permettre à l'organisation d'évoluer dans un souci d'amélioration continue, tout en veillant au bien-être des membres du personnel et à la satisfaction des différentes parties prenantes.

2. Attentes des autorités et partenaires

Suite à la consultation des autorités et partenaires, nous nous évertuons à énumérer dans ce chapitre leurs attentes spécifiques.

2.1 Attentes / priorités des autorités

Ministre de l'Intérieur et Justice

En l'absence de Gouvernement (affaires courantes), les attentes n'ont pas été communiquées. La prochaine note-cadre de sécurité et le prochain plan national de sécurité feront certainement l'objet d'une attention spécifique. Il y aura lieu notamment d'analyser les adaptations nécessaires sur les orientations stratégiques de la Zone de police.

Région wallonne

La consultation a été réalisée durant la période afférente aux négociations en vue de la mise en place d'un nouveau Gouvernement. Toutefois, des priorités ont pu être dégagées par le biais des législations récentes édictées par la Région, à savoir : le décret relatif à la répression des infractions de roulage en matière administrative et judiciaire du 3 avril 2019 et le décret relatif aux sanctions en matière environnementale du 3 mai 2019. Ce dernier décret précise qu'il y aura une stratégie régionale pour la lutte contre les infractions en matière environnementale. Le récent décret (4 octobre 2018) relatif au Code wallon du bien-être des animaux doit aussi faire l'objet d'une attention spécifique. En date du 8 février 2019, le Ministre-Président wallon a dévoilé son plan de lutte contre le radicalisme violent.

Les régions vont également contribuer à l'élaboration de la note-cadre et du plan national de sécurité.

Bourgmestres

En sa séance du 25 septembre 2019, le Collège de police a précisé ses attentes. Celles-ci reposent tant sur une analyse chiffrée des statistiques de criminalité que sur les informations relayées par les concitoyens auprès de leurs Bourgmestres. Ceux-ci souhaitent que les faits suivants fassent l'objet d'un suivi spécifique :

- Vols qualifiés avec effraction ;
- Accidents de roulage ;
- Trafic de stupéfiants ;
- Bien-être animal ;
- Criminalité informatique.

Le Collège de police demande également que le recours aux sanctions administratives communales soit plus souvent utilisé, notamment par rapport aux nuisances préjudiciant la qualité de vie des citoyens.

Procureur du Roi

Les directives générales de politique criminelle sont mises à profit pour préciser les attentes du Procureur du Roi.

Le Procureur du Roi ne peut pas tolérer que les faits de violence, de quelque nature qu'elle soit, restent impunis ; le recours à la violence ne peut être admis dans une société civilisée. Dès lors, les coups et blessures en ce compris les rébellions, qui ont causé une incapacité de travail de plus d'une semaine, les tentatives de meurtre, les meurtres, les assassinats, les viols et les attentats à la pudeur, les vols avec violence ou menace, ainsi les extorsions, devront faire l'objet d'une réaction pénale forte...

La criminalité organisée qui se finance par l'organisation de trafics illicites (armes, stupéfiants, voitures, êtres humains, douaniers...) ne peut être combattue efficacement que par le recours à des techniques policières spécialisées...

La corruption est la gangrène de la société démocratique et de ses institutions ; pour protéger celles-ci, elle doit être recherchée et poursuivie...

Le monde criminel poursuit l'objectif de générer un maximum de profits ; il faut traquer les personnes qui, par une ingénierie irrégulière (blanchiment), réinjectent leur bénéfice criminel dans les circuits économiques et financiers ordinaires et recherchent, de cette manière, un enrichissement camouflé derrière une façade d'honorabilité.

Chaque magistrat de référence pour une zone de police, en accord avec les autorités policières locales concernées, et après une analyse criminelle validée, établira une liste de cibles prioritaires (targetting) en matière de recherches et de poursuites pénales, afin de rétablir dans la société le sentiment de sécurité que recherche le citoyen, en étroite collaboration avec les partenaires du Parquet dans le cadre des plans zonaux de sécurité. Les suspects dont la fiche d'antécédents révélera la réitération de multiples infractions de même nature en matière de délinquance urbaine feront prioritairement l'objet d'une réaction pénale formelle, moyennant une fonction des différents dossiers d'information ouverts à leur charge.

Gouverneur

Le Dirco a sollicité le Gouverneur de Province à l'effet de connaître ses principales préoccupations vis-à-vis des Zones de police du Hainaut. Celles-ci ont trait aux domaines suivants :

- La sécurité routière ;
- Le bien-être animal ;
- La loi sur les armes (régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant le 31 décembre) ;
- La planification d'urgence et gestion de crise (mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice, sécurisation des sites recensés comme sensibles) ;
- La coopération transfrontalière (échange d'informations, recherche, caméras et plaques d'immatriculation...) et avec la Province de Flandre occidentale.

Police fédérale (Dirco et DirJud)

Les priorités du Directeur judiciaire concernent les thématiques suivantes :

- La lutte contre le radicalisme ;
- La lutte contre la criminalité organisée ;
- Le trafic de stupéfiants ;
- Le trafic et la traite des êtres humains ;
- La coopération transfrontalière.

Les priorités du Directeur coordonnateur ont trait aux thèmes suivants :

- La sécurité routière ;
- La police administrative et plus particulièrement la participation aux programmes de recherche d'informations sur les groupes prioritaires ;
- L'intégrité/la diversité ;
- L'amélioration de la sécurisation des accueils (voir circulaire GPI 91).

2.2 Attentes en conséquence des accords de collaboration

Les accords concernent exclusivement des collaborations avec d'autres zones de police (service d'assistance aux victimes, mise à disposition de cellules, live scan...).

Afin d'élargir et améliorer l'offre de services des différentes zones de police, il est important d'accroître la mutualisation d'autres fonctions, fonctionnalités, matériels...

2.3 Attentes des autres protagonistes et partenaires

Nous pouvons certainement mettre en avant les préoccupations des différents partenariats locaux de prévention: la sécurité routière, la prévention des vols qualifiés avec effraction et la sensibilisation des victimes potentiels de vols par ruse.

Le parc Pairi Daiza souhaiterait l'engagement d'équipes dédiées à la mobilité durant les journées de grande affluence.

3. Analyse des priorités et des attentes : la matrice de décision

Thèmes	Procureur du Roi	Collège de police	Région Wallonne	Gouverneur	DirCo	Dirju	Chef de Corps
Radicalisme			X	X	X	X	
Environnement			X				
Criminalité organisée	X					X	
Vols qualifiés avec effraction		X					X
Vols par ruse		X					X
Criminalité informatique		X					X
Faits de violence caractérisée (coups et blessures, rébellions, meurtres et assassinats, viols, attentats à la pudeur, vols avec violences et menaces, extorsions)	X	X (différends familiaux)					X (différends familiaux)
Corruption	X						
Blanchiment	X						
Trafic de stupéfiants		X				X	X
Trafic et traite des êtres humains						X	
Sécurité routière / Roulage (Accidents de la route)		X	X	X	X		X
Bien-être animal			X	X			X
Armes (Régularisation des dossiers des personnes qui se sont manifestées avant le 31 décembre)				X			
PlanU (Mise à jour D3 et réalisation bi-annuelle d'un exercice + sécurisation sites recensés comme sensibles)				X			X
Coopération transfrontalière (info, profils, recherche, caméras et plaques minéralogiques,...) et avec West Vlaanderen				X		X	
Nuisances		X					X
Targetting	X						
Police administrative : participer au programme de recherche d'informations sur les groupes prioritaires					X		
Intégrité/diversité					X		
Améliorer la sécurisation de l'accueil GPI 91					X		X

4. Choix des priorités stratégiques

La matrice de décision ne porte quasi exclusivement que sur les phénomènes relatifs à l'environnement externe.

Les priorités internes reposent donc essentiellement sur l'analyse réalisée par le nouveau Chef de Corps dans le cadre de sa sélection, cette analyse reposant sur de nombreuses rencontres avec différentes parties prenantes.

4.1 Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

Vols qualifiés avec effraction dans les habitations :

Ce type criminalité reste une préoccupation évidente tant pour les autorités administratives que les citoyens.

Depuis la mise en œuvre du plan zonal de sécurité précédent, on a pu constater une diminution du nombre de faits, toutefois dans une moindre mesure que par rapport à certaines zones de police avoisinantes.

L'attention doit être maintenue afin de limiter le nombre de faits.

Objectif stratégique : maîtriser ou tendre idéalement à une diminution du nombre de faits de vols qualifiés avec effraction dans les habitations.

Indicateurs envisagés : nombre d'actions spécifiques mises en œuvre, nombre de suivis assurés dans le cadre de la campagne « Police veille », nombre de faits constatés.

Stratégie envisagée : organisation de patrouilles et contrôles orientés, actions de sensibilisation auprès des victimes potentielles, suivi sur la campagne « police veille ».

Facteurs critiques de succès : capacité disponible, implication des PLP

Sécurité routière :

La sécurité routière reste sans nul doute une priorité pour nos différentes autorités ainsi que pour la population.

Depuis la mise en œuvre du plan zonal de sécurité précédent, le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles s'est stabilisé. Des efforts supplémentaires peuvent encore être entrepris avec les différents partenaires concernés par la sécurité routière.

Il y a lieu également de mener des actions spécifiques vis-à-vis des comportements dangereux ou gênants. La problématique du stationnement interdit reste une préoccupation de nos autorités administratives.

Nous souhaitons contribuer à améliorer la sécurité routière dans notre zone en tenant compte notamment des objectifs que seront fixés par nos autorités et partenaires.

Objectif stratégique : Contribuer à maîtriser voire à faire diminuer l'ampleur des accidents de la circulation avec blessés principalement en agissant sur les quatre facteurs de risques primaires que sont la vitesse excessive et inadaptée, la conduite sous l'influence d'alcool ou de drogues, l'utilisation d'un GSM au volant et le non port de la ceinture de sécurité.

Indicateurs envisagés : nombre d'actions spécifiques mises en œuvre, nombre de faits constatés.

Stratégie envisagée : organisation contrôles orientés à des endroits ciblés, actions de sensibilisation auprès des usagers, campagnes de communication spécifiques via nos médias sociaux.

Facteurs critiques de succès : capacité disponible, sensibilisation des collaborateurs (sécurité routière concerne tous les membres de la zone de police).

4.2 Priorités stratégiques gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025

Planification d'urgence :

Le parc Pairi Daiza s'est développé de manière conséquente durant ces dernières années et selon les informations portées à notre connaissance, cette évolution devrait se poursuivre. En outre, la fréquentation y est également de plus en plus importante, tant par l'affluence que par l'extension des périodes d'ouverture. Les réponses policières en cas de situation d'urgence doivent donc évoluer. Celles-ci reposent sur un plan monodisciplinaire d'intervention qui régit les modalités d'intervention d'une discipline unique, en conformité avec les PUI existants.

Objectif stratégique : Développer et tester à plus long terme un plan monodisciplinaire d'urgence en cas de situation de crise dans le parc Pairi Daiza.

Indicateurs envisagés : Disponibilité du plan et évaluation de celui-ci dans le cadre d'un exercice.

Stratégie envisagée : Maintien des compétences des officiers susceptibles d'exercer la fonction de Dir Ops, rédaction du plan monodisciplinaire, organisation d'un exercice.

Facteurs critiques de succès : Compétences disponibles, soutien du parc Pairi Daiza, collaboration des partenaires concernés.

Fonctionnement interne :

Une organisation doit se mettre perpétuellement en question et évoluer en adéquation avec l'environnement en mutation permanente. Elle doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et être soucieuse d'offrir constamment un service de qualité. Nous disposons sans nul doute du potentiel nécessaire à cette évolution.

Objectif stratégique : Par le biais de l'adaptation des processus et l'évolution de la structure, améliorer le fonctionnement de la Zone de police et la qualité du service offert.

Indicateurs envisagés : Tableaux de bord de suivi, enquêtes de satisfaction interne et externe.

Stratégie envisagée : Il y aura lieu de décrire les principaux processus primaires et d'appui. Il est important d'identifier les différentes responsabilités au sein de ces processus et de s'assurer d'un flux optimal de l'information.
Concernant les processus primaires, les premiers développements concerneront l'organisation d'un événement d'ordre public et la mise en œuvre des sanctions administratives communales.
Concernant les processus d'appui, un accent particulier sera mis sur les processus RH (accueil d'un nouveau collaborateur, plan de formation, départ à la pension...) et logistiques (demande de travail, demande d'achat...).
La structure évoluera en adéquation avec l'adaptation des processus, l'analyse du volume d'activités des différents services, la centralisation d'une partie des services dans un seul commissariat, le décloisonnement des fonctionnalités, l'identification des responsables de processus...
Le management de la zone de police s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue.

Facteurs critiques de succès : Adhésion des collaborateurs et soutien des autorités, responsabilisation du personnel, management collaboratif.

Bien-être :

En tant qu'employeur, nous devons mener une politique visant à garantir le bien-être de nos collaborateurs. Outre la mise en œuvre du système de gestion dynamique des risques, nous souhaitons mener à bien certains projets qui devraient contribuer au bien-être des collaborateurs. Les résultats de l'analyse de la charge psychosociale serviront de base aux futures réflexions en lien avec ces projets.

Objectif stratégique : Développer des conditions de travail contribuant au bien-être du personnel.

Indicateurs envisagés : Enquête de satisfaction du personnel, taux d'absentéisme, turn over, nombre de candidats intéressés par la Zone de police (attractivité)

Stratégie envisagée : Après concertation, les modalités de fonctionnement au sein de la Zone de police seront formalisées dans un règlement d'ordre intérieur. Celles-ci veilleront à un juste équilibre entre nos obligations en tant que service public et le bien-être des collaborateurs.
Il faudra mener à bien le projet de construction du nouveau commissariat central et accompagner les collaborateurs par rapport aux changements engendrés.
Nous veillerons à réduire l'absentéisme grâce à une politique proactive d'accompagnement. Le taux d'absentéisme pour raisons médicales est particulièrement élevé. Une analyse est nécessaire pour en comprendre les raisons et mettre en place une politique de gestion réactive et proactive.
« La bonne personne, dotée de la bonne formation, au bon endroit, au bon moment ». Les membres du personnel et les équipes peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique pour accomplir leurs tâches et leurs missions. Pour cette raison, le processus de gestion des formations sera optimisé, et le transfert des connaissances et du savoir-faire sera amélioré.
Nous devons donc tout mettre en œuvre pour permettre aux collaborateurs de

développer leurs compétences, certainement dans le cadre du nouveau monde du travail (NWOW¹²) et l'évolution vers un monde numérique.

Facteurs critiques de succès : Concertation optimale avec les partenaires sociaux, disponibilité des budgets nécessaires, évolution de la culture organisationnelle

Communication :

On attend de la communication interne, qu'elle informe les collaborateurs sur la vie de la Zone de police, ses évolutions, ses objectifs Cette attente concerne autant la direction que les membres des différentes fonctionnalités. Elle cherche aussi à rassembler tous les acteurs de la Zone de police, autour d'une solidarité collective, le développement de l'organisation et des changements à conduire. La communication interne a pour principal objectif de valoriser la culture de la Zone de police et d'y faire adhérer l'ensemble des acteurs.

La communication externe regroupe l'ensemble des actions de communication entreprises à destination des publics externes à la Zone de police (médias sociaux, autorités, site internet, presse...).

Le plan de communication réunit les programmes de communication interne et externe de la Zone de police qui poursuivent un même but : son développement. Il fixe donc, les objectifs, les messages, les cibles, une stratégie et des moyens d'action.

Objectif stratégique : Développer un plan de communication interne et externe.

Indicateurs envisagés : Approbation du plan de communication en comité de direction.

Stratégie envisagée : Un groupe de travail sera créé afin de développer ce plan de communication. Après validation, ce plan sera ensuite porté à la connaissance des autorités administratives et de l'ensemble des collaborateurs.

Facteurs critiques de succès : Compétences requises disponibles, participation de l'ensemble des fonctionnalités

Mutualisation :

Afin d'optimiser notre fonctionnement, nous devons nous associer avec des zones de police voisines pour mener des projets en commun. Il est important de mutualiser nos efforts et renforcer l'efficacité de nos actions par le partage de bonnes pratiques, la mise en commun d'une capacité, l'échange d'expertises, le développement d'actions communes...

Des possibilités de mutualisation peuvent également être recherchées vers d'autres partenaires que les services de police.

Objectif stratégique : Optimiser notre fonctionnement en favorisant la mutualisation avec d'autres partenaires policiers ou non policiers.

Indicateurs envisagés : nombre de nouvelles « mutualisations » mises en œuvre

¹² L'acronyme «NWOW» désigne généralement le nouveau monde du travail («New World Of Work») ou, plus largement, les «New Ways Of Working» (nouvelles formes d'organisation du travail).

Stratégie envisagée : Les possibilités de mutualisation doivent dans un premier temps être identifiées. Les partenaires potentiels seront rencontrés par la suite pour statuer quant à la faisabilité de la mise en œuvre.

Facteurs critiques de succès : Adhésion des partenaires potentiels, possibilité de réciprocité éventuelle

4.3 Points d'attention (environnement externe)

Concernant l'environnement externe, la Zone de police souhaite mener des actions par rapport à d'autres problématiques. En fonction de l'évolution des différents phénomènes, certaines d'entre eux pourraient constituer à terme une priorité.

Les nuisances et incivilités

Eu égard aux attentes majoritairement exprimées par les autorités, nous souhaitons contribuer à maintenir un sentiment de sécurité dans nos communes en luttant contre les nuisances et la criminalité de rue, en ce compris les épiphénomènes caractéristiques de certains groupes en décrochage par rapport à notre société.

Le recours aux sanctions administratives doit être mis à profit. Une stratégie doit être déployée au sein de la Zone de police à cette fin.

Violences dans le cadre des différends familiaux

Pour ce qui concerne les violences intrafamiliales, il s'agit d'une problématique qui fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années, et ce tant de la part de nos services qu'au niveau du Parquet. Le service d'assistance aux victimes s'occupe spécifiquement du problème. A l'examen des comptes-rendus journaliers, il appert que nos services de première ligne sont régulièrement confrontés à ce type d'intervention. Il y a lieu certainement de les accompagner et les soutenir afin que la réponse policière puisse être la plus adéquate.

Stupéfiants

Nous souhaitons contribuer à appréhender au mieux la problématique liée à la consommation, la détention, le trafic et le commerce de stupéfiants. Une capacité policière doit être dégagée afin de mener des actions ciblées au sein de la Zone de police. La consommation de stupéfiants peut en outre être limitée en insécurisant au mieux les dealers potentiels. Le programme MEGA devrait être à nouveau mis en œuvre au sein des établissements scolaires.

Criminalité informatique

Avec l'apport de l'ère numérique, nous sommes confrontés de plus en plus à d'autres types de criminalité. Des actions spécifiques doivent être menées afin de sensibiliser les victimes potentielles. De plus, nous devons contribuer au développement des compétences des fonctionnaires de police en la matière afin d'assurer la qualité des interventions ou des conseils apportés aux citoyens.

Vols par ruse

Il s'agit de vols où le ou les auteurs inventent un scénario pour détourner l'attention de leurs victimes et en profitent pour leur voler leurs biens et ce, sans que ceux-ci ne s'en aperçoivent.

Les personnes âgées sont des personnes plus vulnérables et une cible privilégiée pour les malfaiteurs.

Les auteurs profitent de leur crédulité pour s'introduire chez elles sous n'importe quels prétextes et leur dérober des biens.

Avec la collaboration des PLP, des actions peuvent être menées afin de sensibiliser les groupes à risques.

Bien-être animal

Ancienne compétence fédérale, le bien-être animal était régi par une loi du 14 août 1986. Une refonte de cette législation était plus que nécessaire, plus de 30 ans après son adoption. Le Code wallon du Bien-être animal a été adopté par le Parlement de Wallonie le mercredi 3 octobre 2018. Cette nouvelle législation témoigne d'une évolution majeure dans ce domaine dans notre Région. Le nombre de faits liés au bien-être animal semble limité mais ceux-ci génèrent systématiquement une couverture médiatique et un émoi au sein de la population. Il est important que les procédures et partenaires concernés soient connus de la part des intervenants policiers.

Radicalisme

Bien qu'il ne soit pas jugé comme problématique, actuellement, notre Zone de police se doit de maintenir le suivi du phénomène de la radicalisation sur son territoire. Dans le cadre de la CSIL, il y a lieu notamment de développer des mesures visant à un échange optimal des informations entre les différents acteurs impliqués dans la prévention de la radicalisation.

Chapitre 3 : Politique et gestion

1. Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible

Les priorités stratégiques seront traduites en plans d'action à durée limitée (maximum un an) afin de disposer de flexibilité. Certaines actions préconisées pourront faire l'objet d'un plan de déroulement détaillé, pour autant que ce plan puisse apporter une valeur ajoutée sur la démarche. Chaque action identifiée sera impartie à un « pilote » au sein de la Zone de police. Il reviendra à celui-ci de rendre compte de l'action réalisée.

Ces plans d'actions seront débattus et validés en comité de direction. Ils seront également communiqués régulièrement aux membres du Conseil zonal de sécurité.

Même s'ils sont d'une durée limitée, les plans d'actions seront évolutifs et pourront donc être adaptés régulièrement.

1.1 L'équipe de suivi de la politique

La politique déployée sera suivie mensuellement par le comité de direction (officiers + Directrice DPL). Un espace de temps sera prévu dans les réunions hebdomadaires du comité de direction.

Il reviendra au comité de direction d'apporter les adaptations nécessaires aux plans d'action.

1.2 Monitoring de la mise en œuvre de la politique

Des tableaux de bord reprenant les principaux indicateurs (essentiellement des indicateurs de performance et de processus) seront développés afin d'assurer le suivi.

Les pilotes chargés d'une action rendront compte au comité de direction.

1.3 Communication des résultats

La diffusion du suivi apporté à la politique sera intégrée dans le plan de communication interne. Il est important que l'ensemble des collaborateurs se sentent concernés. Des communications à ce sujet seront également prévues lors des sessions d'information du personnel.

Les résultats obtenus seront également communiqués/présentés annuellement aux membres du Conseil zonal de sécurité.

2. Gestion du personnel et des moyens

2.1 Gestion de la capacité en personnel

Le système GALoP devrait nous permettre de cartographier la capacité allouée à des actions spécifiquement dédiées aux priorités stratégiques du Plan zonal de sécurité. Il est par conséquent utile d'intégrer cela dans le système GALoP et de veiller à un encodage adéquat des prestations concernées.

Tenant compte des fonctionnalités de base et des missions à caractère fédéral, il reste toutefois peu de capacité disponible pour les différents plans d'action. La capacité disponible doit donc être également maîtrisée afin de procéder à des choix sur le plan stratégique.

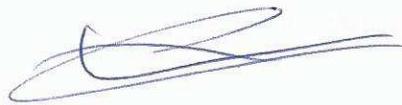
2.2 Gestion des moyens financiers

Avec l'arrivée du nouveau Chef de Corps et la mise en œuvre des projets y liés, il est nécessaire de réviser le plan pluriannuel de gestion.

Ce travail sera réalisé durant le premier semestre 2020 et permettra de dégager une éventuelle marge à impartir aux priorités stratégiques du Plan zonal de sécurité.

Signature des membres du Conseil Zonal de sécurité

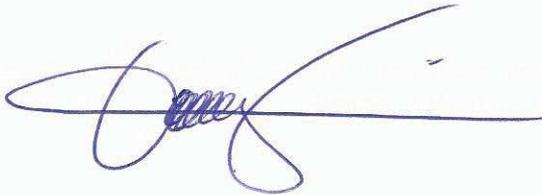
A Jurbise, le 08 octobre 2019



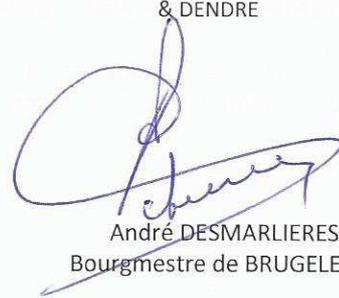
Christian Henry
Procureur du Roi de MONS



Jacqueline GALANT
Députée – Bourgmestre de JURBISE
Présidente du Collège de police de la zone de police de SYLLE
& DENDRE



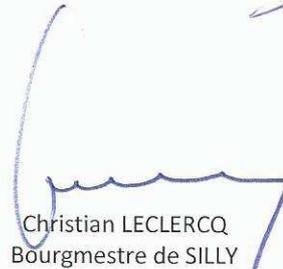
Claude DEMAREZ
Bourgmestre de CHIEVRES



André DESMARLIERES
Bourgmestre de BRUGELETTE



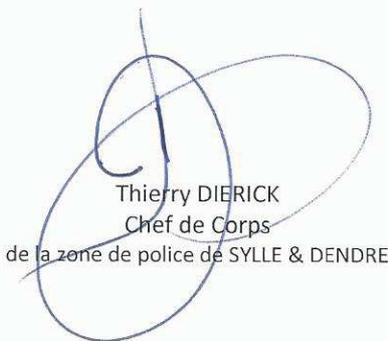
Isabelle GALANT
Bourgmestre de LENS



Christian LECLERCQ
Bourgmestre de SILLY



Olivier SAINT-AMAND
Bourgmestre d'ENGHEN



Thierry DIERICK
Chef de Corps
de la zone de police de SYLLE & DENDRE



François FARCY
Directeur Judiciaire
de la Police fédérale de MONS



Laurent COUCKE
Directeur Coordonnateur
de la Police fédérale du HAINAUT